

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2019



Edition Juin 2021

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2019

**Avec l'appui financier du Programme d'Appui à la Gestion durable des
REssources Forestières
(AGREF)**

LUXEMBOURG 
AID & DEVELOPMENT

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	i
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	ii
CONCEPTS ET DEFINITIONS	iv
PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE	1
1.1 <i>LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES</i>	<i>1</i>
1.2 <i>LES CHANGEMENTS SOCIAUX</i>	<i>2</i>
1.3 <i>LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES</i>	<i>4</i>
PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	6
2.1 <i>LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE</i>	<i>6</i>
2.2 <i>LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE</i>	<i>8</i>
2.3 <i>LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE</i>	<i>9</i>
2.4 <i>LA CONSOMMATION</i>	<i>10</i>
2.5 <i>LES POLLUTIONS</i>	<i>12</i>
PARTIE 3: L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	14
3.1 <i>LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES</i>	<i>14</i>
3.2 <i>LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE</i>	<i>16</i>
3.3 <i>LES SOLS</i>	<i>18</i>
3.4 <i>L'AIR</i>	<i>19</i>
PARTIE 4 :LES IMPACTS DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	20
4.1 <i>LES IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU</i>	<i>20</i>
4.2 <i>LES IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE</i>	<i>21</i>
4.3 <i>LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE</i>	<i>22</i>
PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	24
5.1 <i>LA DEPENSE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</i>	<i>24</i>
5.2 <i>LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES</i>	<i>25</i>
5.3 <i>L'ECONOMIE ET LA DIVERSIFICATION ENERGETIQUE</i>	<i>29</i>
5.4 <i>LA GESTION DES DECHETS</i>	<i>30</i>

AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques de l'environnement, le tableau de bord de l'environnement 2019. C'est un outil de pilotage qui décrit à l'aide d'indicateurs-clés, l'état et l'évolution des domaines de l'environnement.

Il analyse les facteurs naturels et anthropiques, sources de pressions sur l'environnement et leurs impacts et rend compte des réponses de l'Etat et des acteurs non étatiques aux préoccupations liées à la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.

Ce tableau de bord de l'environnement 2019 est le fruit de la collaboration des acteurs publics et privés du système statistique national, à qui je réitère mes félicitations et mes encouragements pour le travail abattu et les exhorte à garder le cap pour une amélioration progressive de la qualité du document.

J'adresse mes remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce document. Aux membres du Comité d'élaboration provenant des différentes structures publiques et des acteurs non étatiques (secteur privé et société civile), je réitère ma reconnaissance. J'exprime particulièrement ma gratitude à l'endroit de la Coopération luxembourgeoise qui, à travers le Programme d'Appui à la Gestion durable des Ressources Forestières (AGREF), a permis la réalisation de cet outil de pilotage.

Mon département, à travers la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles, reste disponible pour toute observation ou suggestion visant à améliorer les prochaines éditions.

Acteurs du développement durable, ce tableau de bord est le vôtre. Je vous exhorte à l'exploiter afin qu'il vous guide et vous oriente dans vos analyses et vos prises de décisions en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles.

Tout en vous souhaitant une bonne lecture, j'ose espérer que ce document contribuera à la visibilité des actions en matière d'environnement, d'économie verte et de changement climatique.

Le Ministre

Siméon SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Etalon



SIGLES ET ABREVIATIONS

ARSN	Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
BDOT	Base de Données d'Occupation des Terres
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
COVNM	Composé Organique Volatil Non Méthanique
DGE	Direction Générale de l'Energie
DGPEDD	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable.
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPSE	Direction Générale de la Prospective et des Statistiques sur l'Elevage
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DPSIR	Drivers , Pressures, State, Impacts and Responses
EICVM	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages.
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
EPA	Enquête Permanente Agricole
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie.
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PNDD	Politique Nationale de Développement Durable
PNSR	Programme National du Secteur Rural

RGA	Recensement Général Agricole
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SONABEL	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SP-CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
TEP	Tonne Equivalent Pétrole

CONCEPTS ET DEFINITIONS

Bassin versant : le bassin versant en une section du cours d'eau est défini comme la totalité de la superficie topographique drainée par ce cours d'eau et ses affluents en amont de cette section. Toute goutte d'eau qui tombe dans ce bassin passe obligatoirement à l'exutoire.

Nappes d'eaux souterraines: désignent l'ensemble des eaux comprises dans la zone saturée d'un aquifère (ensemble des eaux souterraines) dont toutes les parties sont en continuité hydraulique.

Eau de surface : désigne toute eau en contact avec l'atmosphère (eau de ruissellement et des retenues d'eaux)

Aires classées: le classement forestier permet, en raison de l'importance qu'une forêt présente pour l'intérêt général, de soumettre celle-ci à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et les régimes d'exploitation. Les forêts qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de classement sont appelées forêts protégées; elles sont soumises au régime commun relatif aux droit d'usage et d'exploitation.

Déchets municipaux : ce terme désigne les déchets produits par: les ménages, des activités commerciales, des petites entreprises, bureaux et institutions (écoles, bâtiments administratifs). Elle comprend aussi: les déchets de certains services municipaux, c.à.d. les déchets d'entretien des jardins et espaces verts (feuilles, gazon, etc.), et les déchets d'entretien de la voirie (nettoyage des rues, contenu des poubelles publiques, déchets de marché) s'ils sont gérés en tant que déchets. La définition exclut les déchets issus de l'assainissement municipal des eaux usées (curage des égouts, épuration) et les déchets de construction et de démolition municipaux.

Formation classée : le classement forestier permet, en raison de l'importance qu'une forêt présente pour l'intérêt général, de soumettre celle-ci à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et les régimes d'exploitation. Les forêts qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de classement sont appelées forêts protégées; elles sont soumises au régime commun relatif aux droit d'usage et d'exploitation.

Diversité biologique : c'est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques dont ils font parties.

Zones humides : les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.

Ecosystème : un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

Halieutique: terme désignant les activités liées à la pêche.

Formations Forestières: l'ensemble des types de végétation d'une zone géographique (forêt claire, forêt galerie, savanes, steppe).

Rayonnement ionisant: tout rayonnement capable de produire des paires d'ions dans la matière biologique.

Pêche de capture : désigne la collecte des espèces en milieu naturel à la différence de la pisciculture.

Production thermique : désigne toute production d'énergie d'origine.

Réserve de la biosphère: est une aire déclarée comme bien du patrimoine mondial en raison de ses spécificités biologiques, écologiques, culturelles ou historiques particulières.

Point d'eau moderne : désigne un forage équipé de pompe, ou un puits moderne.

Stress hydrique : le stress hydrique est le rapport entre la demande en eau et la ressource disponible en eau exprimé en %.

Gaz à effet de serre : les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre ont été recensés par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) parmi lesquels figurent : la Vapeur d'eau(H₂O), le Dioxyde de carbone (CO₂), le Méthane (CH₄), l'Ozone (O₃), le Protoxyde d'azote (N₂O), l'Hydrofluorocarbures (HFC), le Perfluorocarbures (PFC) et l'Hexafluorure de soufre (SF₆).

Pollution : la pollution est toute modification des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des composantes de l'environnement (eau, sol, air) compromettant ainsi les usages qui en sont faits ou qui pourraient en être faits.

Mise en décharge : Cela comprend toutes les quantités mises en décharge, aussi bien directement, qu'après tri et/ou traitement, ainsi que les résidus issus de la récupération et opérations d'élimination allant en décharge. La mise en décharge est aussi le placement final des déchets sur ou dans la terre d'une manière contrôlée ou non-contrôlée. La définition couvre aussi bien la mise en décharge dans des sites internes (c.à.d. où un producteur de déchets procède lui-même à l'élimination des déchets sur le lieu de production) qu'externes.

Source radioactive: tout ce qui peut provoquer une exposition à des rayonnements – par exemple par émission de rayonnements ionisants ou rejet de substances ou de matières radioactives – et peut être considéré comme une entité unique à des fins de protection et sûreté.

Dépenses de protection de l'environnement : dépenses d'investissement et dépenses courantes liées aux activités caractéristiques de protection de l'environnement (activités dont l'objectif final est de protéger l'environnement) et aux produits qui, bien que non spécifiques à la protection de l'environnement y contribuent, ainsi que les transferts (subventions, taxes spécifiques à l'environnement) en faveur de la protection de l'environnement.

PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE

Dans leurs modes de vie quotidienne, les hommes mènent des activités consommatrices de ressources qui génèrent des nuisances. Ils développent ainsi des actions qui ont des impacts sur l'environnement. L'ensemble des processus déclencheurs de ces actions constitue les forces directrices. Les forces directrices regroupent donc les facteurs divers qui déterminent les comportements, les habitudes, les valeurs et la façon dont les acteurs produisent et consomment. Dans cette première partie, les indicateurs de forces directrices sont regroupés dans les thèmes portant sur les changements démographiques, sociaux et économiques.

1.1 LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES

Une population croissante et de plus en plus urbaine

La population du Burkina Faso est caractérisée par une forte croissance. Le taux de croissance démographique annuel entre 1996 et 2006 était de 3,1%. La population a plus que doublé en 30 ans, passant de moins de 8 millions d'habitants en 1985 à 14 millions en 2006 puis à plus de 20 millions en 2019 selon le recensement général de la population de 2019 (**tableau 1.1**)

Cette population est de plus en plus urbaine. Entre 1985 et 2018, la population urbaine s'est accrue de façon exponentielle, passant d'un million en 1985 à 5,9 millions en 2018. Selon le recensement de 2019, la Région du Centre est la plus dense avec 1073 habitants au Km² et celle du Sahel est la moins dense avec 38 habitants au Km².

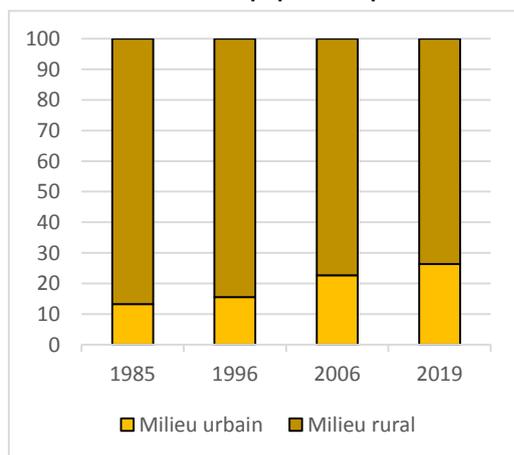
La croissance démographique et l'urbanisation entraînent diverses pressions anthropiques sur l'environnement et les ressources naturelles. (**figure 1.1 et Carte1.1**)

Tableau 1.1 Répartition de la population par région et par année

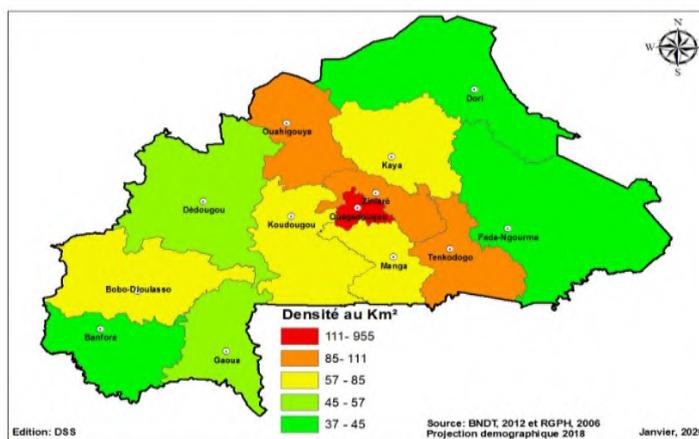
Régions	2015	2016	2017	2018	2018	2019
Boucle du Mouhoun	1 821 059	1 871 492	1 923 192	1 976 217	1 976 217	1 898 133
Cascades	739 497	766 540	794 192	822 445	822 445	812 062
Centre	2 532 311	2 637 303	2 744 666	2 854 356	2 854 356	3 032 668
Centre-Est	1 470 903	1 515 518	1 561 208	1 607 993	1 607 993	1 578 075
Centre-Nord	1 547 565	1 593 214	1 639 966	1 687 858	1 687 858	1 872 126
Centre-Ouest	1 510 975	1 554 040	1 598 159	1 643 388	1 643 388	1 659 339
Centre-Sud	804 709	826 548	848 940	871 927	871 927	788 341
Est	1 615 740	1 668 520	1 722 513	1 777 738	1 777 738	1 941 505
Hauts-Bassins	1 961 204	2 025 513	2 091 282	2 158 541	2 158 541	2 238 375
Nord	1 502 527	1 544 677	1 587 866	1 632 149	1 632 149	1 720 908
Plateau-Central	875 910	899 884	924 474	949 697	949 697	977 510
Sahel	1 272 545	1 312 463	1 353 307	1 395 109	1 395 109	1 094 907
Sud-Ouest	795 549	818 685	842 382	866 662	866 662	874 030
Burkina Faso	18 450 494	19 034 397	19 632 147	20 244 080	20 244 080	20 487 979

Source: INSD, RGPH 2016, projections et résultats préliminaires du RGPH 2019

Figure 1.1: Evolution de la population par milieu de résidence



Carte1.1: Densité de la population par région en 2018



Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, RGPH (1985, 1996, 2006, 2019), projection démographique 2018

1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX

La société burkinabè est en pleine mutation, caractérisée par des changements dans les conditions de vie des populations. Les ressources naturelles constituent en grande partie la source de revenus des populations. L'Agriculture, essentiellement basée sur les activités de production agrosylvopastorales et halieutiques, occupe une place importante dans l'économie du pays. En 2017, la contribution de ce secteur à la formation du PIB a été de 31,1%, selon l'INSD.

Le Burkina Faso dispose également d'un important potentiel minier. L'exploitation minière est depuis 2009 une activité économique considérable et fait partie des premiers produits d'exportation du pays. De 5 388 kg en 2008, les exportations officielles de l'or sont passées à 15 252 kg en 2009 puis à 52 517 kg en 2018 (INSD, Annuaire statistique national 2018).

La pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'analphabétisme: des facteurs potentiels de dégradation de l'environnement

Bien qu'en légère baisse depuis 2003 où elle était de 48,6%, l'incidence de la pauvreté sur le territoire national reste alarmante avec un taux de 40,1%.

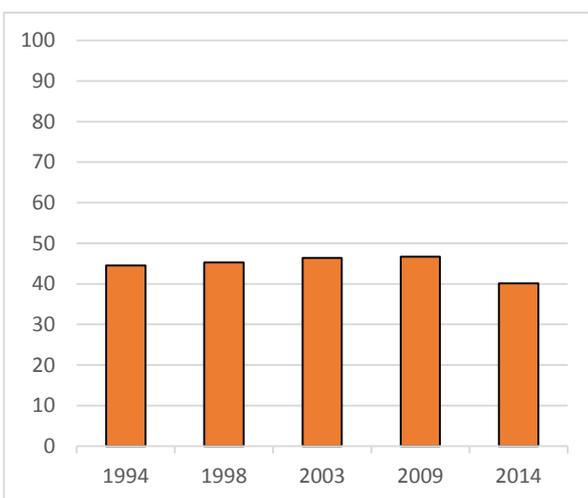
Au niveau régional, 07 régions se distinguent avec une incidence de la pauvreté en dessous de la moyenne nationale (40,1%) dont la plus faible est celle de la région du Centre avec 9,3%. Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord ont les incidences les plus élevées avec respectivement les valeurs de 59,7% et de 70,4% (**carte 1.2**).

Cette incidence élevée de la pauvreté induit des comportements de survie des populations tournées vers l'exploitation non durable des ressources naturelles entraînant une pression sur celles-ci.

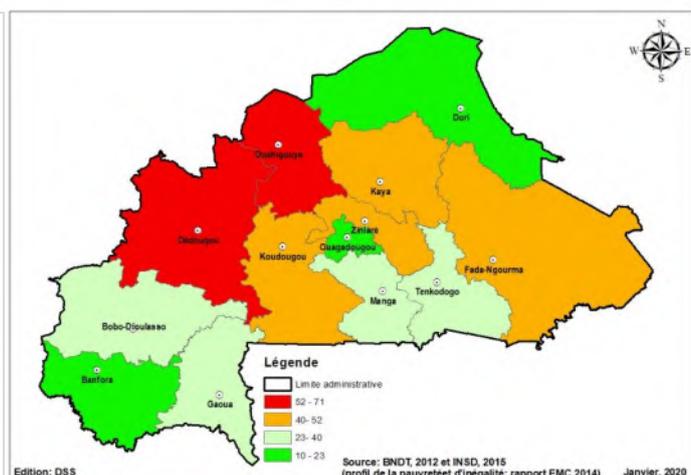
Quand à l'insécurité alimentaire, elle est toujours présente au Burkina Faso. Elle est définie comme une situation dans laquelle des personnes ont des difficultés d'accès à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui répond à leurs besoins diététiques (nutritionnels) et à leurs préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active. Pendant les périodes de soudure, les populations sont tournées vers l'exploitation excessive des ressources forestières pour leur alimentation. En 2013, 13 provinces étaient en phase d'insécurité alimentaire aigue. Ce nombre est passé à 20 en 2018 et 28 en 2019.

Grand facteur de développement, l'éducation favorise la compréhension des enjeux de la gestion durable de l'environnement. Bien qu'étant en nette progression, le taux d'alphabétisation reste faible. Selon l'INSD, il est passé de 23,6% en 2005 à 34,5% en 2014 puis à 34,7% en 2018. Au niveau régional, la Région du Centre a le taux d'alphabétisation le plus élevé (63,9%) et celle de l'Est enregistre le plus faible avec un taux de 22,7% (**Figure 1.3**). Le faible taux d'alphabétisation constitue un facteur qui peut compromettre la promotion de l'écocitoyenneté.

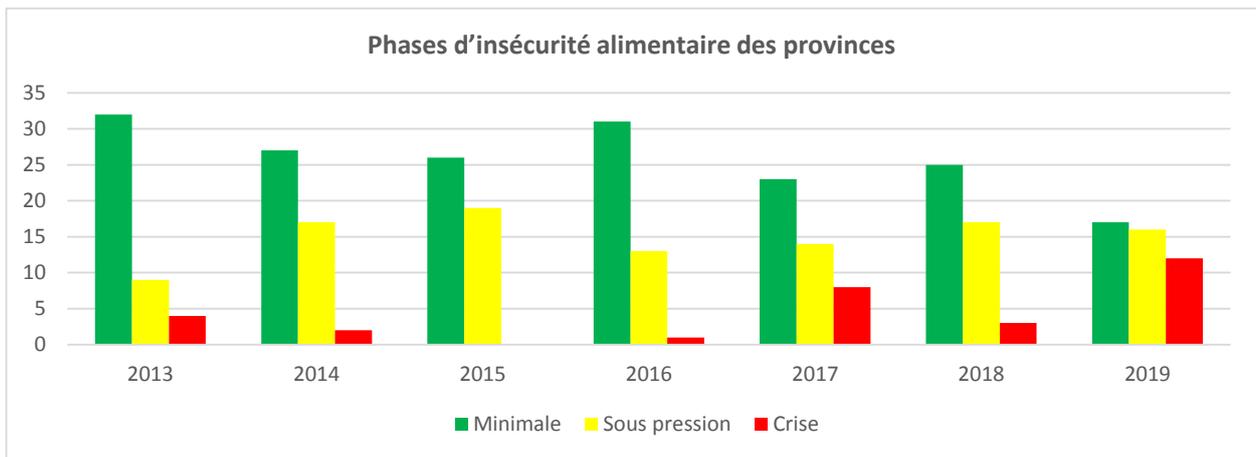
Figure 1.2: Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire



carte1.2: Incidence de la pauvreté monétaire par région

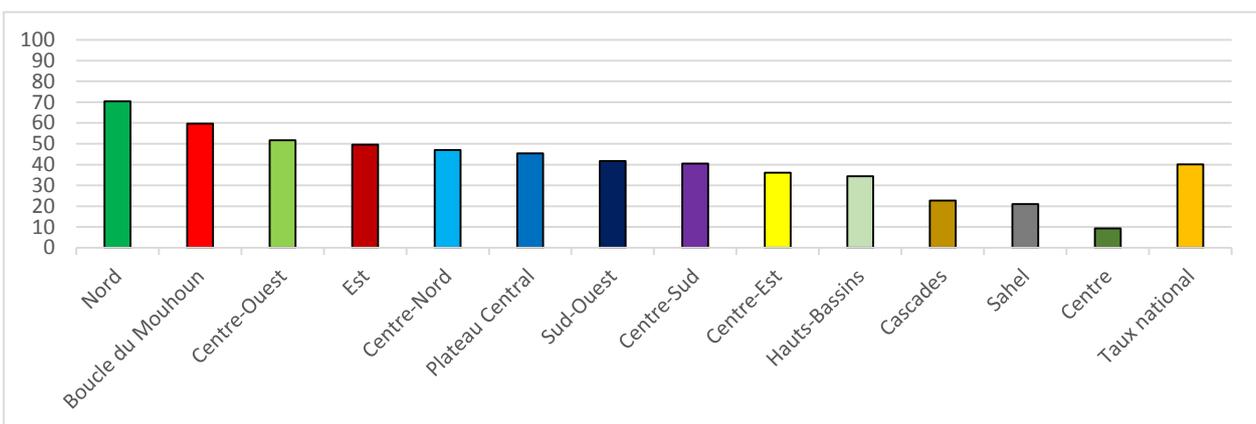


Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, EP (1994,1998,2003), EICVM(2009) EMC 2014



Source : DGESS/MAAH

Figure 1.3: Taux d'alphabétisation(%) par région des 15 ans et plus en 2018



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, ERI ESI 2018

Des habitats des ménages peu adaptés aux changements climatiques

L'amélioration des conditions de vies socio-économiques des ménages peut avoir des conséquences négatives sur l'environnement si ces changements sont induits par des modes de consommation non durables à l'instar de l'utilisation de l'énergie thermique pour la production de l'électricité, l'utilisation abusive de l'eau potable, l'étalement des villes, etc.

La proportion des ménages qui utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage est en nette progression par rapport à 2014 (40,4% des ménages contre 24,5% des ménages), mais reste relativement faible (moins de 50% des ménages au niveau national). La Région du Centre enregistre le plus fort taux (75 %) et celle du Sahel le plus faible taux avec 14%. La faiblesse dans l'accès des ménages à l'électricité induit des pressions sur l'environnement à travers l'utilisation abusive des autres sources d'énergie notamment le bois.

La proportion de ménages dont le mur du bâtiment principal est en matériaux non définitifs est très élevée aussi bien au niveau national que dans toutes les régions à l'exception de la Région du Centre qui dispose du plus faible taux (34,8 %). La Région du Sahel dispose du taux le plus élevé avec 98,3 %.

L'accès des ménages à l'eau potable est très élevé au niveau national (75%) avec une faible dispersion entre les régions (Figure 1.5). Malgré ce taux relativement élevé, le niveau d'accès à l'eau potable reste insuffisant surtout en milieu rural, au regard du caractère vital de l'eau potable.

Figure 1.4 : Proportion de menages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage(%) en 2018

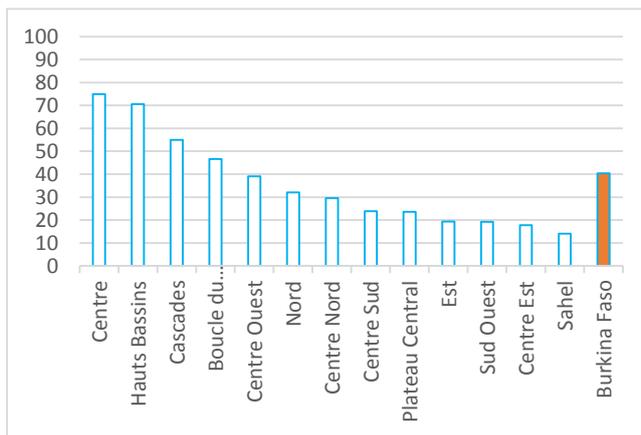


Figure 1.5 Proportion de ménages ayant accès à l'eau potable (%) en 2018

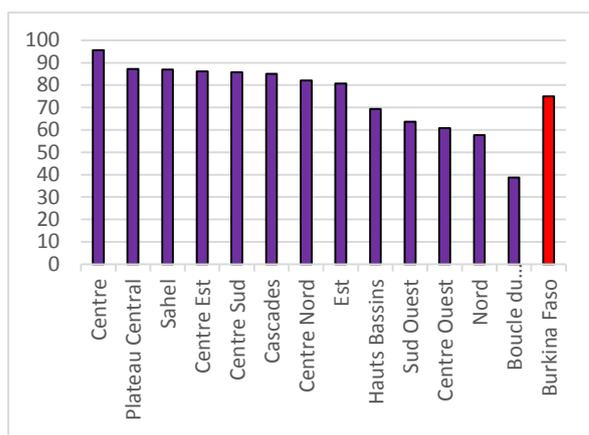
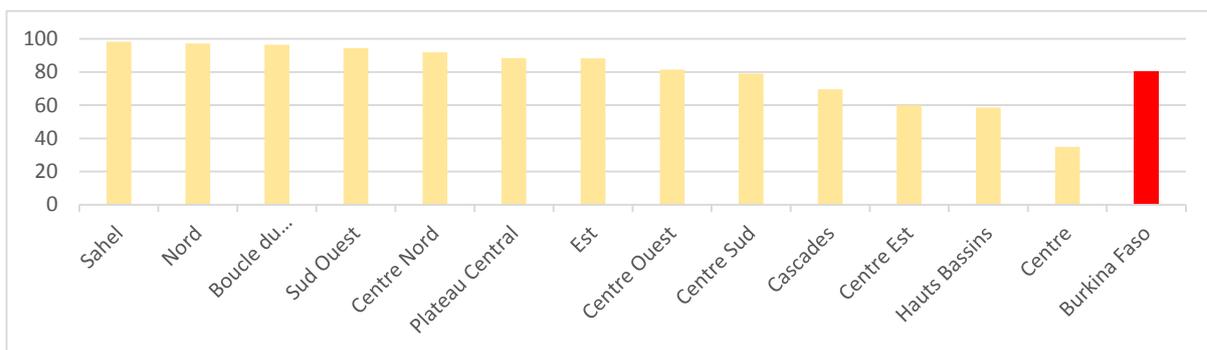


Figure 1.6 : Proportion de ménages dont le mur du bâtiment principal est en matériaux non définitifs(%)



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, SIGI 2017

1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES

L'activité économique burkinabè dépend fortement de l'environnement. En effet, les secteurs primaires et secondaires dont les activités reposent de manière plus ou moins directe sur la qualité et la disponibilité des

Un Produit Intérieur Brut croissant

Sur la période 2003-2017, le taux de croissance du PIB connaît une tendance à la baisse marquée par un taux de croissance moyen de 5,9%, avec un minimum de 3% et un maximum de 8,7%. Quant au PIB par tête, il a connu presque régulièrement une augmentation d'une année à l'autre, passant de 235 846 FCFA en 2003 à 328 655 FCFA en 2017 (**Figure 1.7**)

Une population active exerçant de plus en plus dans le secteur secondaire

En 2017, les contributions des secteurs d'activités à la formation du PIB ont été de 47,4 % pour le secteur tertiaire, 31,9% pour le secteur primaire et 20,6% pour le secteur secondaire (**Figure 1.7**)

L'Agriculture et l'industrie employaient respectivement 30% et 31% de la population active. Entre 2007 et 2014, la proportion des travailleurs dans l'industrie a été multipliée par six tandis que celle du secteur primaire a été divisée par deux.

Ce bouleversement de la structure économique en faveur de l'industrie pourrait s'expliquer par le développement des activités minières. (**Figure 1.8**)

Figure 1.7: Répartition(en %) du PIB par secteur

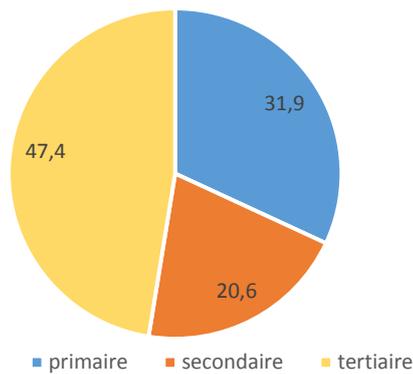
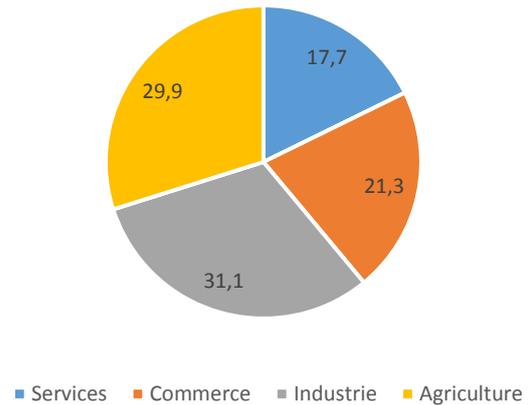


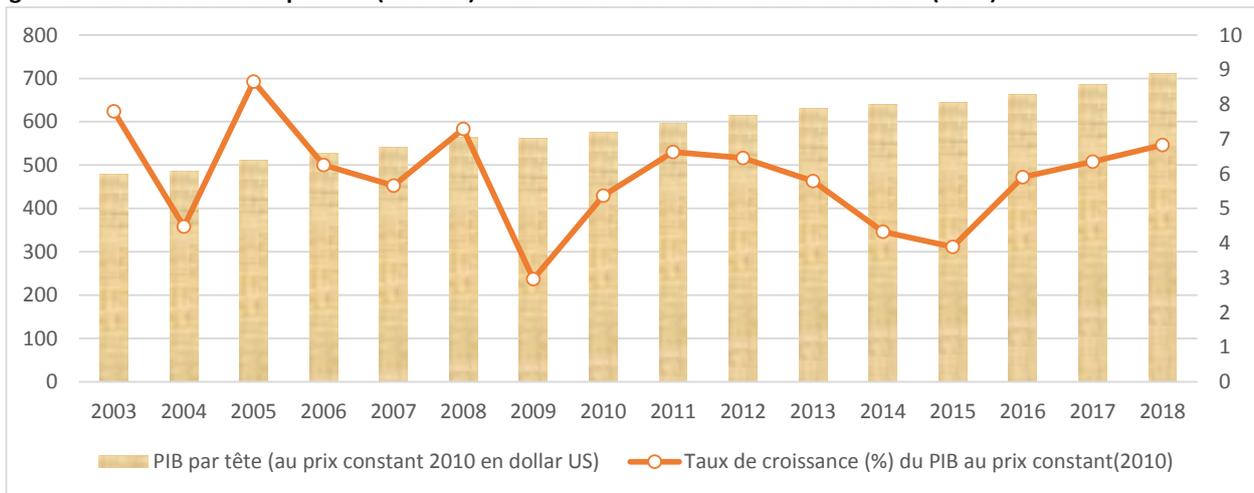
Figure 1.8: Repartition(en %) de la population occupée par branche d'activité en 2014



Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l' INSD, 2018

Source: DGESS/MEEVCC à partir du rapport thématique 5 de l'EMC (INSD, 2015)

Figure 1.9: Evolution du PIB par tête (en FCFA) et du taux de croissance du PIB en volume (en %)



Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l' INSD, 2018

CE QU'IL FAUT RETENIR

La population du Burkina Faso croît rapidement et est de plus en plus urbaine avec malheureusement un niveau d'alphabétisation faible. La pauvreté, plus présente en milieu rural, touche près de la moitié de la population et se caractérise entre autres par des habitats précaires et des difficultés d'accès à l'électricité, favorisant les actions anthropiques néfastes à l'environnement. Par ailleurs, la structure de l'économie burkinabè révèle une importance du secteur primaire et le développement d'un secteur secondaire tourné vers l'industrie extractive, entraînant ainsi des impacts négatifs sur l'environnement.

PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

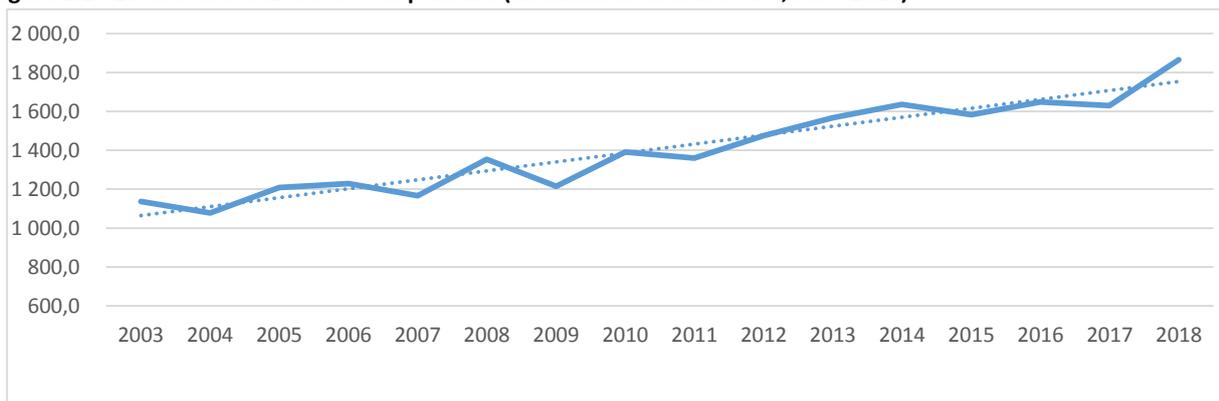
Le Burkina Faso est confronté à une dynamique accélérée de pressions sur les ressources et les milieux naturels du fait de la forte dépendance de l'économie à l'environnement. Les activités humaines sont à l'origine d'une dégradation du couvert végétal, de la perte de la diversité biologique, de la pollution des eaux, des sols et de l'air, etc. Dans cette partie, les indicateurs de pression sont agencés selon l'optique production, consommation et pollution.

2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE

Un secteur primaire dynamique

Le secteur primaire comprend principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture et la chasse. Le PIB de ce secteur a progressé à un rythme d'au moins 4% l'an de 2003 à 2012. De 2012 à 2017, ce PIB a progressé en moyenne de 4,46%. En 2017, l'agriculture a contribué à 69,20 % du PIB sectoriel, suivi de l'élevage (20,90%), et du secteur sylviculture, pêche et chasse de 9,70%.

Figure 2.1 : Evolution du PIB du secteur primaire (en milliards de francs CFA, base 2015)

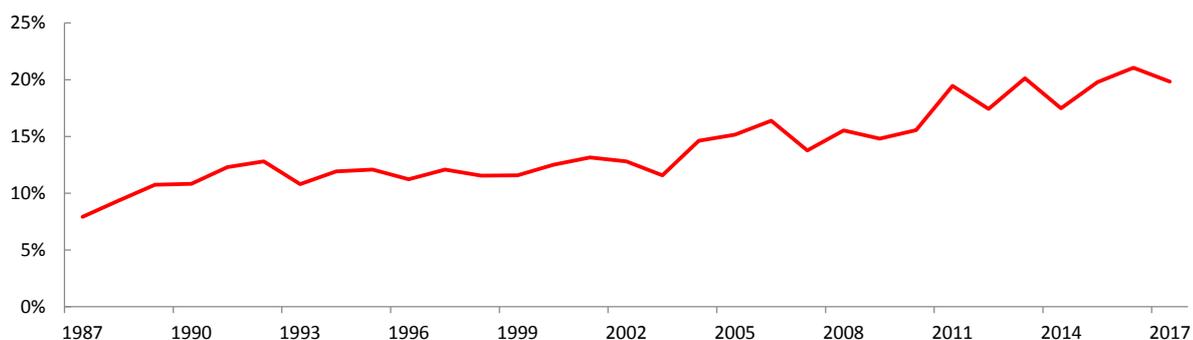


Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données de la Comptabilité Nationale

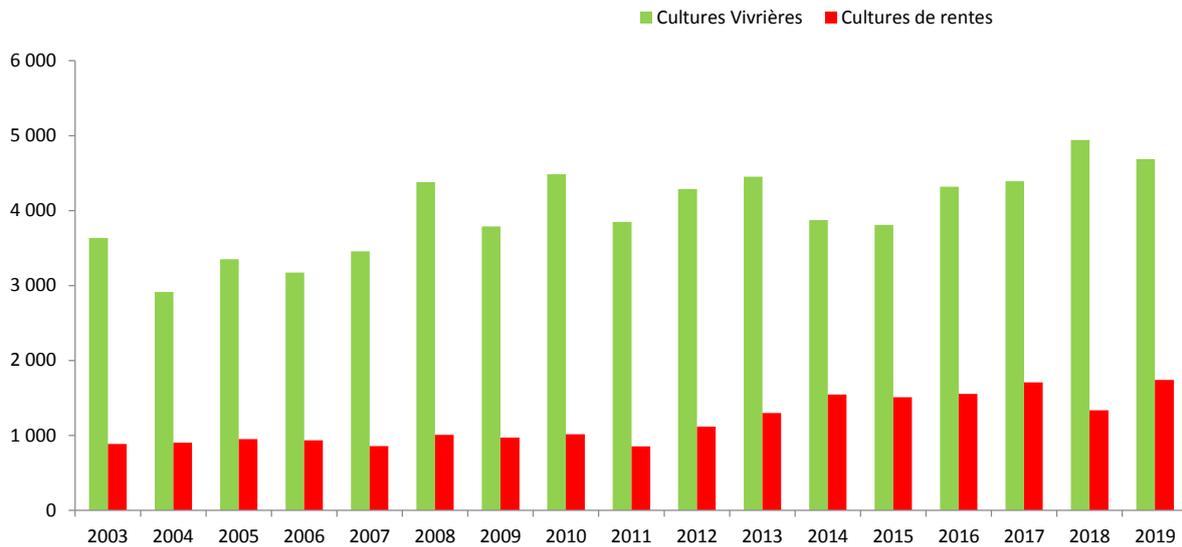
Une augmentation continue des superficies cultivées

L'agriculture au Burkina Faso est faiblement mécanisée avec une population en pleine croissance. Cet état de fait lui confère un statut extensif qui est marqué par une augmentation continue des terres cultivées. En 30 ans, la part de la superficie nationale affectée à l'agriculture a presque doublé. Elle est passée de 11% en 1987 à 21% en 2017 avec une forte dominance de la superficie des cultures vivrières qui occupent 76% des superficies cultivées contre 24% pour les cultures de rente en 2017. De plus, les superficies cultivées représentent à peu près 64% de terres arables. Par ailleurs le non-respect des normes d'exploitation des berges des plans d'eaux et l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides sont sources de pollution. Ces pratiques exacerbent les tendances à la dégradation de la santé humaine, des ressources forestières, des ressources en eaux, des sols et perturbent la biodiversité.

Figure 2.2 : Part du territoire consacré à l'agriculture (%)



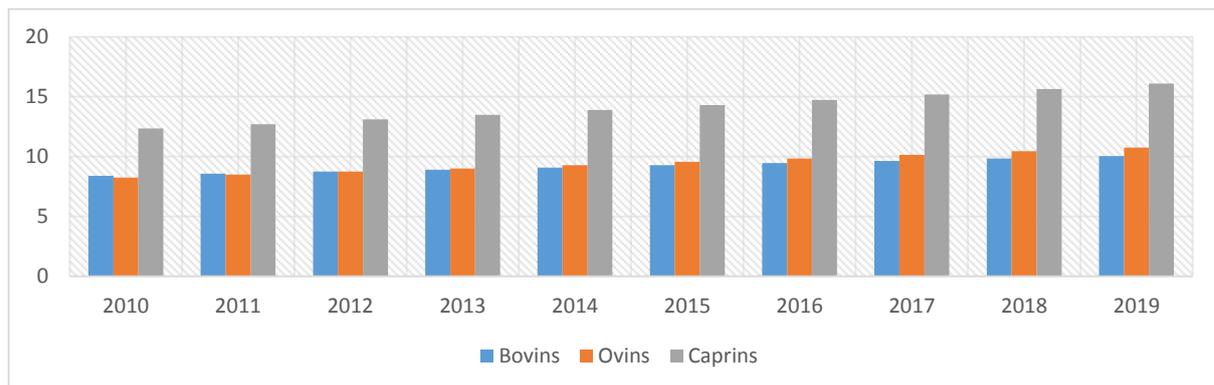
Source: DGESS/MEEVCC, à partir des résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle

Figure 2.3 : Evolution de la superficie cultivée des principales cultures (en millier d'hectares)

Source: DGESS/MEEVCC, à partir des résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle (DGESS/MAAH)

Un cheptel en pleine expansion

L'élevage, dominé par le pastoralisme, est la seconde plus importante activité du secteur primaire. Les effectifs des ovins, des caprins et des bovins ont augmenté entre 2010 et 2019 avec des taux de croissance respectivement de 30,5% et de 19,5%. Le mode d'élevage extensif conjugué à la croissance des effectifs du cheptel entraîne la dégradation de l'environnement et des pressions sur les ressources naturelles. Un élevage durable doit tendre vers la stabulation des effectifs et l'utilisation intense des sous-produits agro-

Figure 2.5 : Evolution de l'effectif du cheptel (en millions)

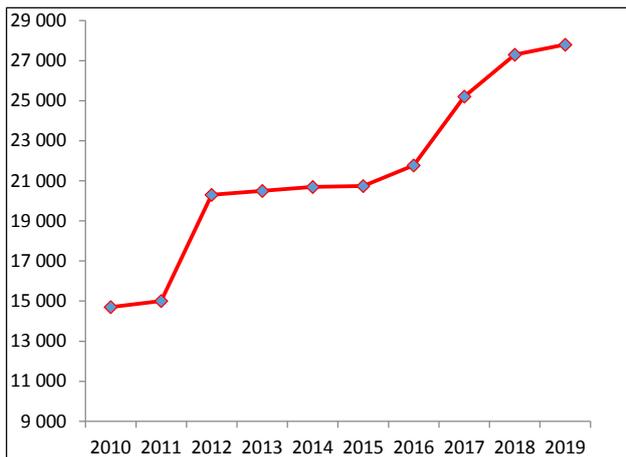
Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données l'annuaire statistique, 2019 du MRAH

Une production halieutique tributaire des pratiques de pêche non durable

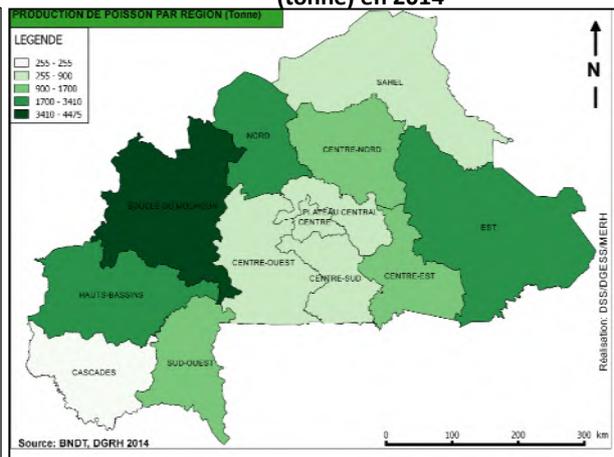
La pêche de capture s'est progressivement développée avec notamment l'accroissement des possibilités de pêche consécutive à la construction de retenues d'eau sur l'ensemble du territoire national (1837 plans d'eau en 2018 selon l'annuaire statistique du ministère de l'eau). De 2010 à 2019, la production annuelle de poisson a augmenté passant de 14 700 tonnes à 27 803 tonnes. Cette production provient principalement des Régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et de l'Est. Les pressions sur les ressources halieutiques sont entre autres la forte demande nationale de poisson estimée à plus de 60 000 tonnes, l'utilisation des techniques et engins de pêche prohibés, l'utilisation non contrôlée des produits chimiques dans les activités industrielles (minières, tanneries, etc.), agricoles (pesticides), etc.

La gestion contrôlée des produits chimiques et la sensibilisation des acteurs de la pêche ainsi que la promotion de l'aquaculture contribueront à la préservation des écosystèmes aquatiques tout en

Figure 2.6: Evolution de la pêche de capture (en tonnes)



Carte 2.1: Production de poissons par région (tonne) en 2014



Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données de la Direction Générale des Ressources Halieutiques

2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE

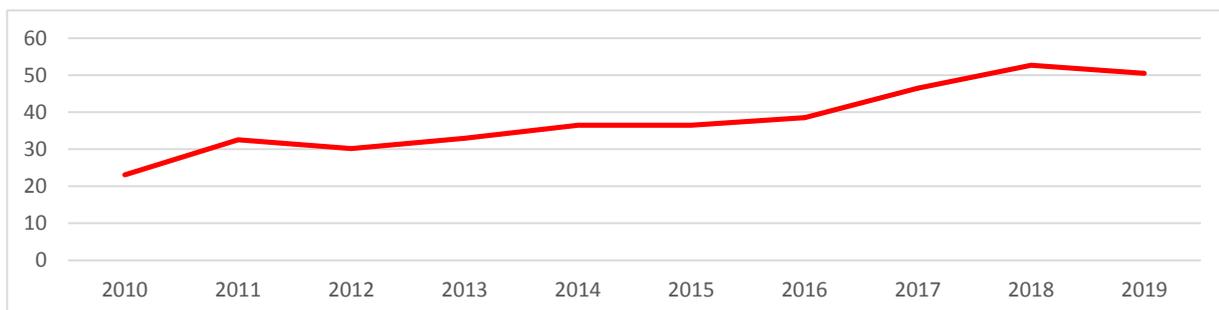
Le secteur secondaire est principalement constitué d'industries extractives, manufacturières, de bâtiments et travaux publics (BTP), de textiles et de production d'énergie. Initialement porté par les industries manufacturières, le secteur secondaire a connu une forte expansion à partir de 2009 due à l'industrie extractive notamment la production minière. Le secteur secondaire est source de pollution, conséquence de l'insuffisance dans l'application effective de la réglementation environnementale entre autres.

Un boom minier favorable à l'économie mais préjudiciable à l'environnement

L'industrie minière a fortement contribué à la formation des richesses nationales depuis 2008 grâce à une politique minière attractive. L'activité minière est caractérisée par l'exploitation artisanale, semi-mécanisée et industrielle. En outre, l'orpaillage est une pratique répandue qui accompagne le boom minier. L'augmentation continue de la production d'or illustre cette croissance soutenue de la production nationale. En 2019, 50,5 tonnes d'or ont été produites au Burkina Faso (figure 2.7). Les principales régions d'extraction industrielle sont le Sahel, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, le Centre-Est et le Nord. Véritable source de devises pour l'économie nationale, l'exploitation minière entraîne des conséquences néfastes sur l'environnement. En effet, cette activité entraîne la modification du paysage, les pertes de terres, la dégradation des sols, la déforestation, la perte de la biodiversité et la pollution des ressources en eau, etc.

La systématisation des Etudes d'Impact Environnemental, la mise en oeuvre des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux, les inspections environnementales et l'opérationnalisation du fonds de réhabilitation et de fermeture des mines sont entre autres des mesures qui pourront pallier les problèmes environnementaux relevés.

Figure 2.7: Evolution de la production totale d'or (tonne)

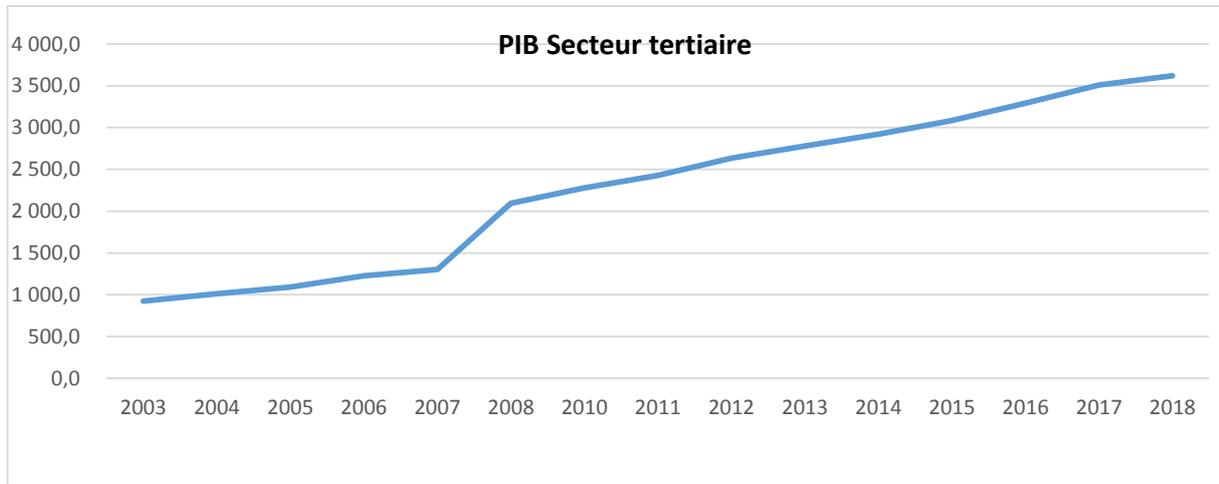


Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données de l'annuaire statistique national 2019 de l'INSD

2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est le premier contributeur au produit intérieur brut avec une part estimée à 46,32% en 2018. Son produit intérieur brut progresse à un rythme soutenu passant de 1 402 milliards en 2009 à 2 439 milliards en 2018. Les incidences de ce secteur dans le bilan énergétique du pays et dans la génération des polluants de l'air et de déchets sont importantes notamment le transport et le commerce.

Figure 2.8: Evolution du produit intérieur brut du secteur tertiaire (en milliards de francs CFA, base 2015)

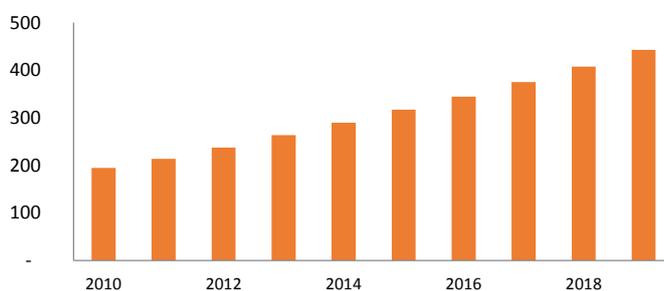


Source: DGESS/MEEVCC, à partir des données de la comptabilité nationale

Une demande de transport croissante privilégiant le transport individuel

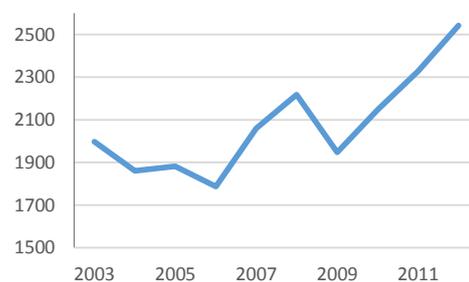
Le parc automobile progresse fortement avec une prédominance des engins à deux roues. En dix ans, le nombre d'engins à deux roues immatriculés a été multiplié par six et celui des véhicules automobiles a plus que doublé. Cet état de fait pose des défis en matière d'aménagement urbain, de gestion du trafic routier dans les grandes agglomérations et environnementales. Selon les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (INSD, 2014), les transports sont responsables de 80% des émissions de CO₂, 30% des émissions de CO, plus de 90% des émissions des COVNM, plus de 60% des émissions de SO₂ ainsi qu'une part importante des émissions de particules en suspension. Ces polluants participent au réchauffement climatique et comportent des risques sanitaires considérables. La promotion du développement du transport en commun et la limitation de l'âge des véhicules réduiraient un temps soit peu les polluants

Figure 2.9 : Evolution du parc automobiles



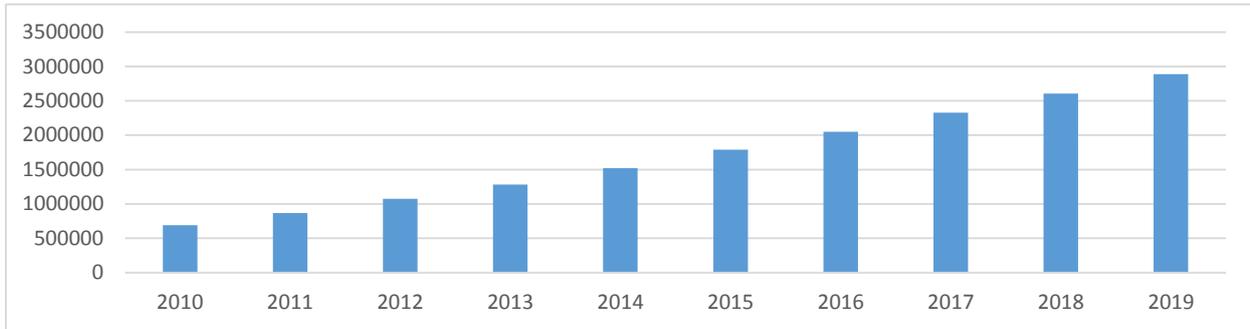
Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'annuaire statistique du MTMUSR,

Figure 2.11: Evolution des émissions du CO₂ provenant des transports (Gg)



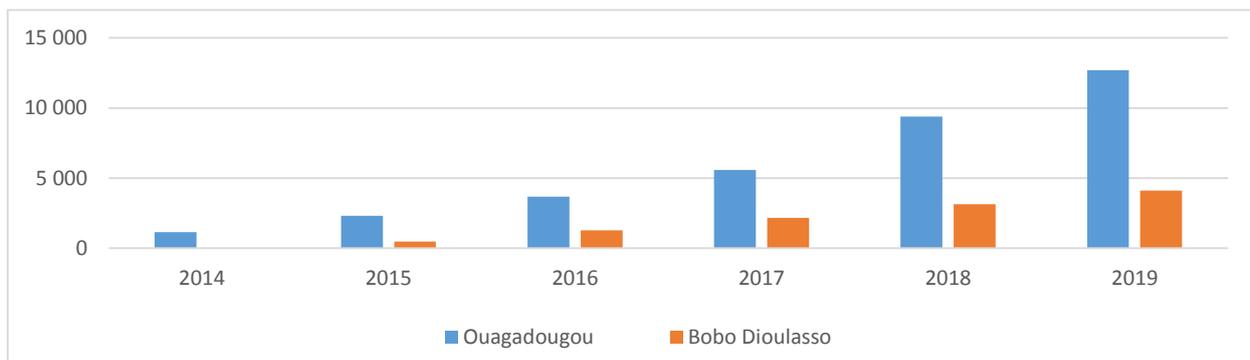
Source : DGESS/MEEVCC, 2014 à partir des données d'inventaire National des gaz à effet de serre

Figure 2.10 : Evolution du parc moto



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'annuaire statistique du MTMUSR,

Figure 2.12 : Evolution du parc (PMC) des tricycles immatriculés dans les villes Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso



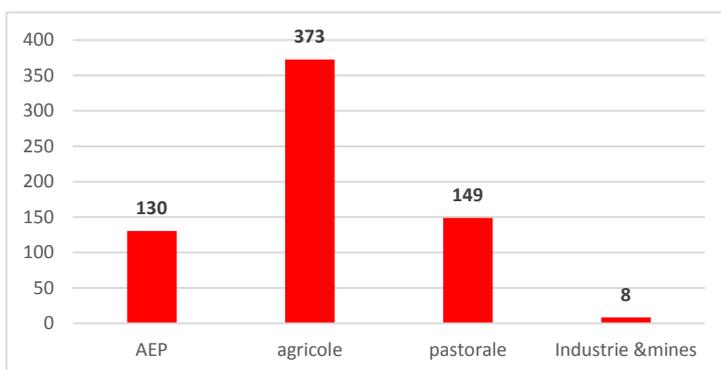
Source : Registre des immatriculations/Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTMM)

2.4 LA CONSOMMATION

Une forte consommation en eau et en énergie

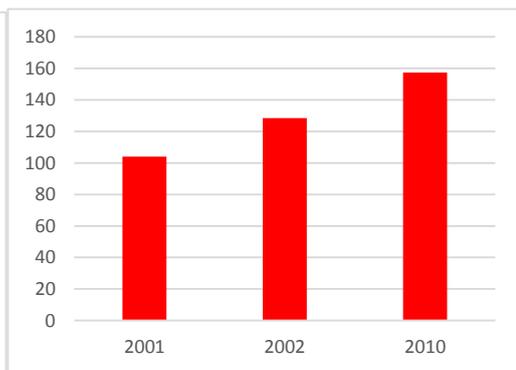
Au titre des ressources en eau, plus de 1,5 milliards de m³ ont été prélevés en 2010 pour un potentiel estimé à 4,7 milliards de m³ en moyenne par an. L'hydroélectricité avec une demande de plus de 900 millions de m³ et les activités agropastorales (522 millions de m³) sont les plus grands utilisateurs. La demande d'eau domestique est également forte et en nette progression, passant de 103 millions de m³ en 2001 à près de 158 millions de m³ en 2010. Une gestion concertée et intégrée des ressources en eau

Figure 2.13 : Demande d'eau consommatrice par secteur (en millions de m3)



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données du MAHRH/DGRE, 2010

Figure 2.14 : Evolution de la demande d'eau domestique (en millions de m3)



Source : MECV/SP/CONEDD, à partir des données du troisième Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina

NB: AEP=Approvisionnement en eau potable

Une consommation d'énergie en forte croissance et tournée vers celles non renouvelables

A l'instar des ressources en eau, la consommation des ressources énergétiques est croissante. Les combustibles ligneux (bois et charbon de bois) sont très utilisés par les ménages (six millions de tonnes en 2014) et près de 90% s'en servent pour la cuisson des aliments (EMC 2014, INSD). L'utilisation des énergies de substitution est faible. En effet, seuls 31,4% et 1,2% des ménages utilisent le gaz en milieu urbain et en milieu rural respectivement.

La consommation d'électricité, accessible par 19,3% des ménages en 2014 (EMC, INSD), est aussi en nette hausse. Elle a doublé en dix ans passant de près de 540 millions à 1 130 millions de kwh entre 2005 et 2014. Cette hausse de la demande est supportée par une offre supplémentaire d'électricité dominée par le thermique et l'extension du réseau d'approvisionnement.

Enfin, la consommation des produits pétroliers est en phase avec la forte augmentation du parc automobile. Parmi ces produits, le gazoil et le super sont les plus utilisés. En 2014, près de 450 000 et 270 000 m³ de ces deux hydrocarbures ont été respectivement vendus aux agents économiques.

L'augmentation de la consommation de ces énergies engendrent des dommages sur l'environnement telles la destruction de la végétation et les émissions de gaz dans l'air. La promotion des énergies renouvelables et des technologies à faible consommation énergétique tel le solaire, le biogaz, le foyer

Figure 2.15 : Evolution de la consommation totale d'électricité (10⁶XKWh)

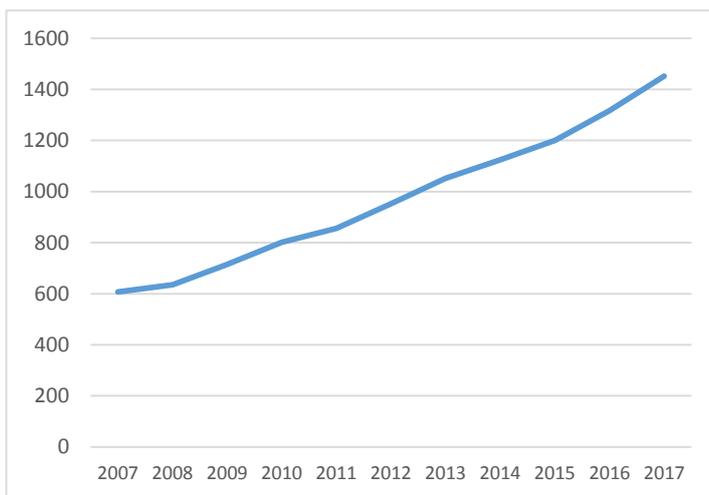
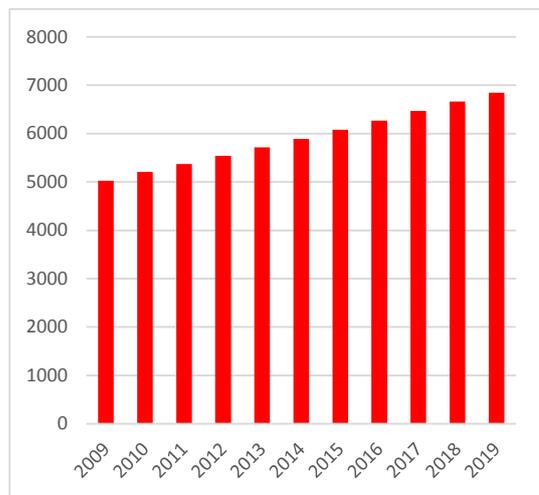


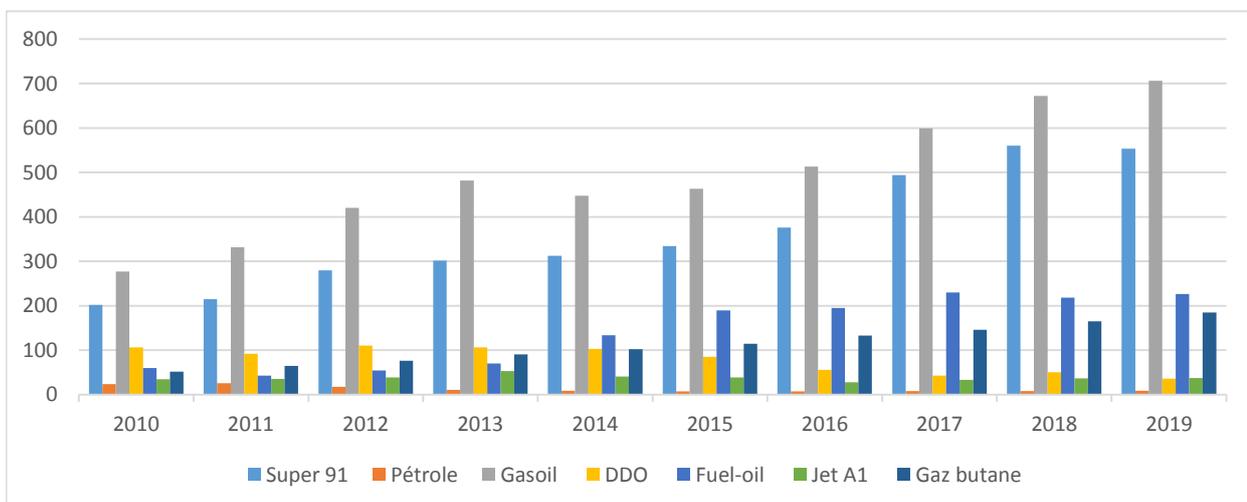
Figure 2.16 : Consommation de bois et charbon de bois (10³Xtonne)



Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de la SONABEL/ME

Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de l'annuaire statistiques 2019 du ME

Figure 2.17 : Evolution des ventes des hydrocarbures (en milliers de m³)



Source :DGESS /MEEVCC, à partir des données de la SONABY/ME

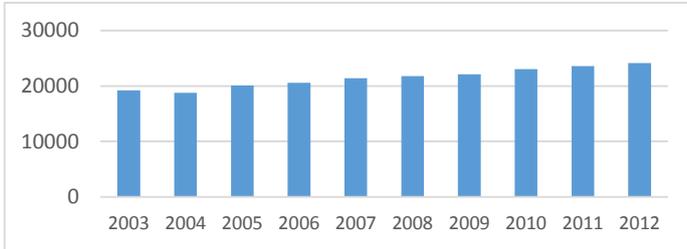
2.5 LES POLLUTIONS

Des pollutions et nuisances diverses sont générées par les activités de l'ensemble des secteurs socio-économiques et sont sources de risques susceptibles de causer des dommages au cadre de vie et à l'environnement.

Un accroissement des émissions de gaz à effet de serre

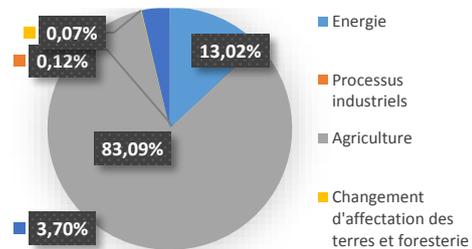
Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 25% entre 2003 et 2012 et proviennent principalement de l'agriculture y compris l'élevage (83 % en 2012) suivie du secteur de l'énergie (13% en 2012). Par ordre d'importance des volumes émis, ces gaz à effet de serre sont le CO₂, le CH₄, le CO, le N₂O, et les NO_x. Ces émissions sont dues aux activités humaines et contribuent au réchauffement climatique et la dégradation de la couche d'ozone.

Figure 2.18 Emission de gaz à effet de serre par secteur en millions de tonnes équivalent CO2



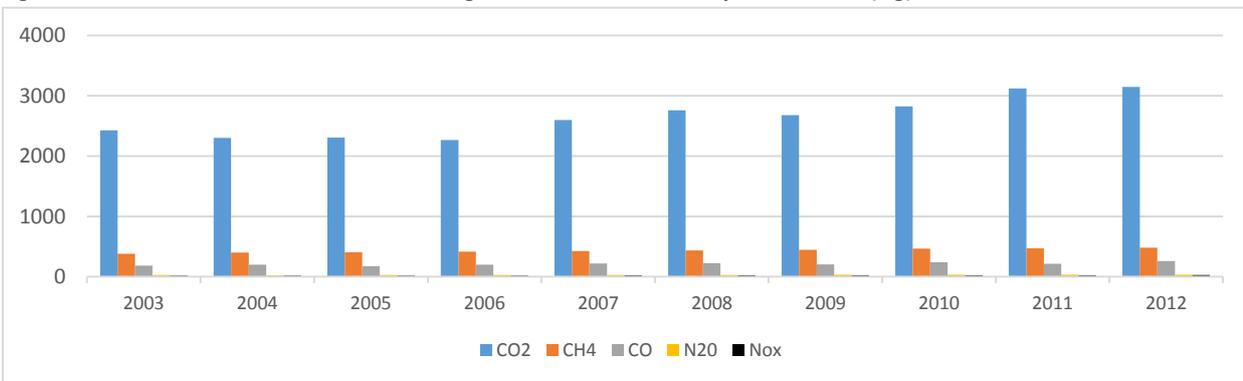
Source: DGESS /MEEVCC, à partir des données de l'INSD

Figure 2.19: Emissions de GES par source en 2012(Gg)



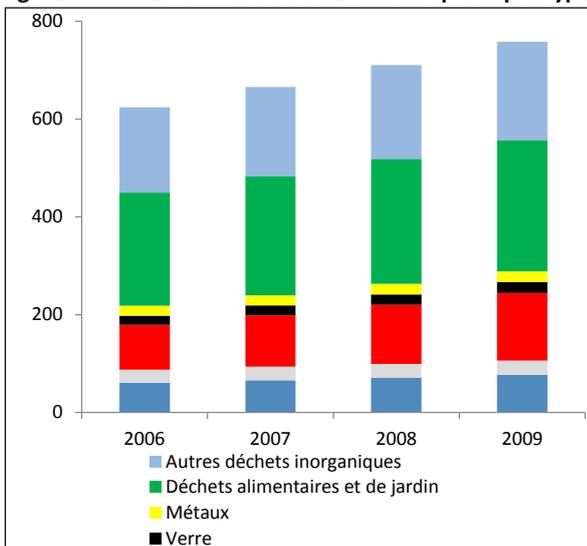
Source: DGESS /MEEVCC, à partir des données de l'INSD

Figure 2.20 : Emissions nationales nettes de gaz à effet de serre en équivalent CO2 (Gg)



Source: DGESS /MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2014

Figure 2.21: Production de déchets municipaux par type en milliers de tonnes



Source: DGESS /MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2009

Une production de déchets à la hausse

Les déchets municipaux constituent une source importante de pollution. L'augmentation de sa production (de 18% entre 2006 et 2009) est en partie due à la croissance démographique et aux choix de consommation. Ces déchets dont la quantité totale produite en 2009 s'élève à près de 760 000 tonnes se composent majoritairement de déchets alimentaires et de jardins (35%), de déchets inorganiques (26%) et de matières plastiques (18%). Bien que la gestion des déchets notamment plastiques ait été renforcée, l'amélioration des schémas directeurs de gestion des déchets des communes avec la prise en compte du caractère non biodégradable de certains déchets, la promotion des pratiques de recyclage, de réutilisation, l'opérationnalisation de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques, contribueront à une meilleure gestion de la problématique des déchets.

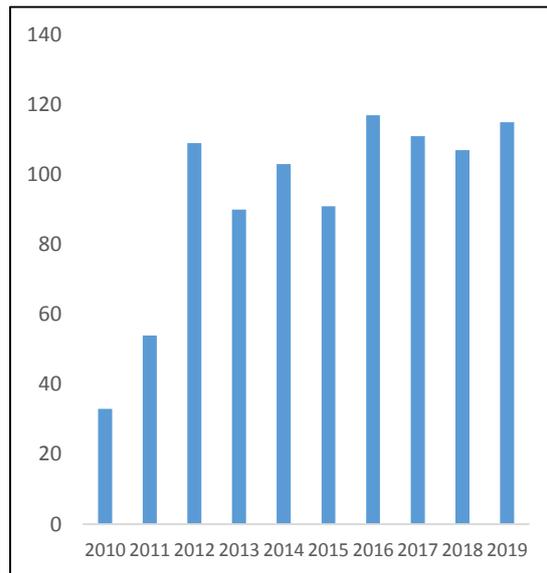
Des risques technologiques de plus en plus présents

Les technologies nucléaires bien que méconnues du grand public sont de plus en plus utilisées dans les secteurs socio-économiques au Burkina Faso.

En effet, l'évolution du nombre d'autorisations délivrées traduit une forte utilisation de sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants dans les domaines industriel et médical. De 2010 à 2019 le nombre d'autorisations délivrées est passé de 33 à 115 avec un pic de 117 autorisations en 2016.

Toutefois, malgré les énormes bénéfices que l'utilisation des radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants peuvent procurer, ils peuvent également être un danger potentiel pour les travailleurs professionnellement exposés, le public et l'environnement s'ils ne sont pas utilisés dans des conditions appropriées de sûreté et de sécurité. Un renforcement de la réglementation et du contrôle permettrait de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires.

Figure 2.22 : Evolution du nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des sources de rayonnements ionisants



Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'ARSN

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les modes de production du Burkina Faso sont caractérisés par un accroissement des superficies cultivées combinée à une utilisation accrue des produits chimiques, une forte utilisation des sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants, une hausse du cheptel à caractère extensif, une expansion de l'exploitation minière, une hausse du parc automobile caractérisant un transport individuel prononcé et un accroissement des émissions des GES. Quant aux habitudes de consommation, elles sont marquées par une hausse de la consommation d'eau et d'énergie notamment non renouvelable.

Ces modes de production et de consommation non durables menacent l'état de l'environnement.

PARTIE 3: L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Au Burkina Faso, les milieux naturels sont soumis à de nombreuses pressions d'origine anthropique. Ces pressions conjuguées à la variabilité climatique engendrent des conséquences néfastes sur les composantes de l'environnement. Cette partie analyse l'état de l'environnement à travers les ressources forestières, fauniques et halieutiques, le climat, l'hydrologie, les sols et la qualité de l'air .

3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

Une dégradation croissante des ressources forestières

La monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019 fait ressortir une pluralité d'espèces: 531 espèces ligneuses, 1779 espèces herbacées, 301 espèces cultivées, 636 espèces d'algues, 34 espèces de champignons macroscopiques, 28 espèces de champignons microscopiques et 26 espèces de fougères.

Une étude sur le Niveau d'Emission de Référence pour les Forêts du Burkina Faso (NERF), conduite par le Secrétariat Technique National REDD+ et sous financement du Programme d'investissement forestier (PIF), montre que la superficie des formations forestières est estimée à 14 841 672 ha du territoire national (BDOT, 1992), 11 450 178 ha du territoire national (BDOT, 2002), et 8 651 859 ha du territoire national (BDOT, 2014). La comparaison des données des BDOT 1992, 2002 et 2014 montre une diminution de la superficie déboisée annuellement au Burkina Faso qui passe de 339 149 ha/an à 233 193 ha/an.

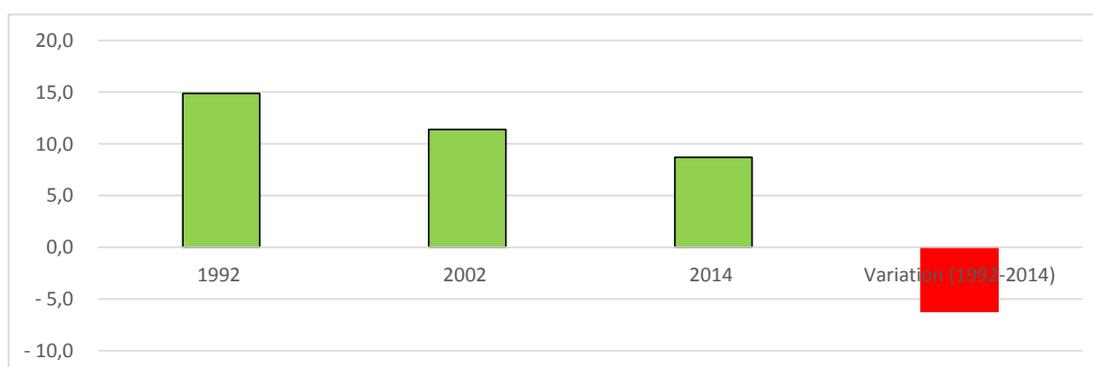
Entre 1992 et 2014, 52,5% des terres forestières sont restées stables et 47,5% des forêts ont subi des transformations. En effet, 38,6% ont été converties en terres cultivées, 7,9% en prairies et dans une moindre mesure en terres humides, établissements humains. En 22 ans, presque la moitié des forêts du Burkina Faso a disparu.

Les savanes arbustives ont été converties en cultures annuelles au rythme de 262 000 ha en moyenne par an . Sur la même période, on observe une faible croissance des superficies forestières (+5,8%), dont 4% provenant des terres cultivées, 1,8% des prairies et terres humides.

Les données issues de la station MESA et traitées par l'ONDD entre 2017 et 2019, montrent une régression de la fraction de couverture végétale (FCOVER), correspondant à la surface couverte par la végétation en unité de surface. En effet, la résultante des évolutions contenues dans le tableau 3.1 ci-dessous est une dégradation nette du couvert végétal.

Cette dégradation a pour origine l'expansion des superficies cultivées, la surexploitation du bois à des fins énergétiques, la mauvaise pratique des techniques de récolte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), l'élevage,

Figure 3.1 : Evolution des superficies des formations forestières au Burkina Faso en millions d'hectares



Source: CNDD, 2020

Carte 3.1 : Carte des formations forestières au Burkina Faso

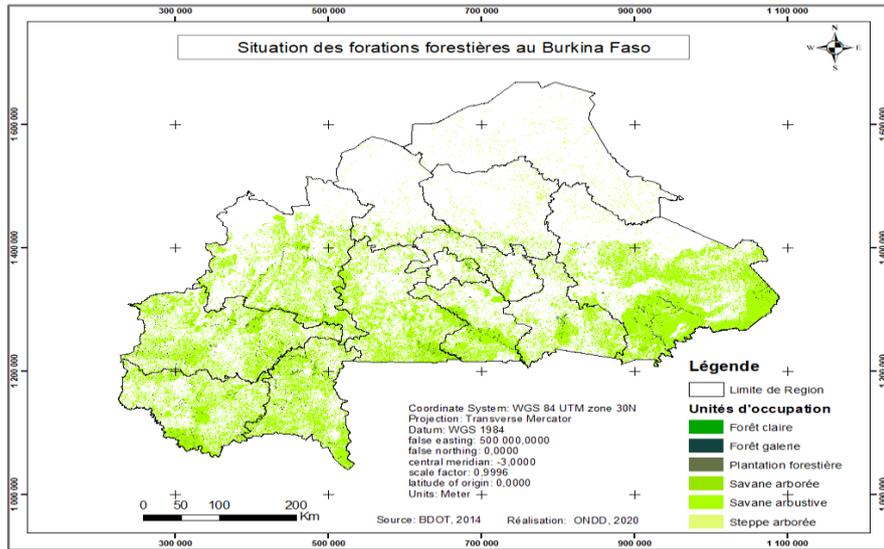


Tableau 3.1 : Évolution de la superficie du couvert végétal de 2017 et 2019

Signification	Classe de taux de couverture(%)	Superficie 2017 (Km ²)	Superficie 2019 (Km ²)	Taux d'accroissement moyen (%)
Très faible couverture végétale	0 – 20	33 407	36 725	1%
faible couverture végétale	20 – 40	41 343	51 748	4%
Moyenne couverture végétale	40 – 60	63 576	76 045	5%
Forte couverture végétale	60 – 80	80 486	85 717	2%
Très forte couverture végétale	80 – 100	55 188	23 765	-11%

Source: CNDD, 2020

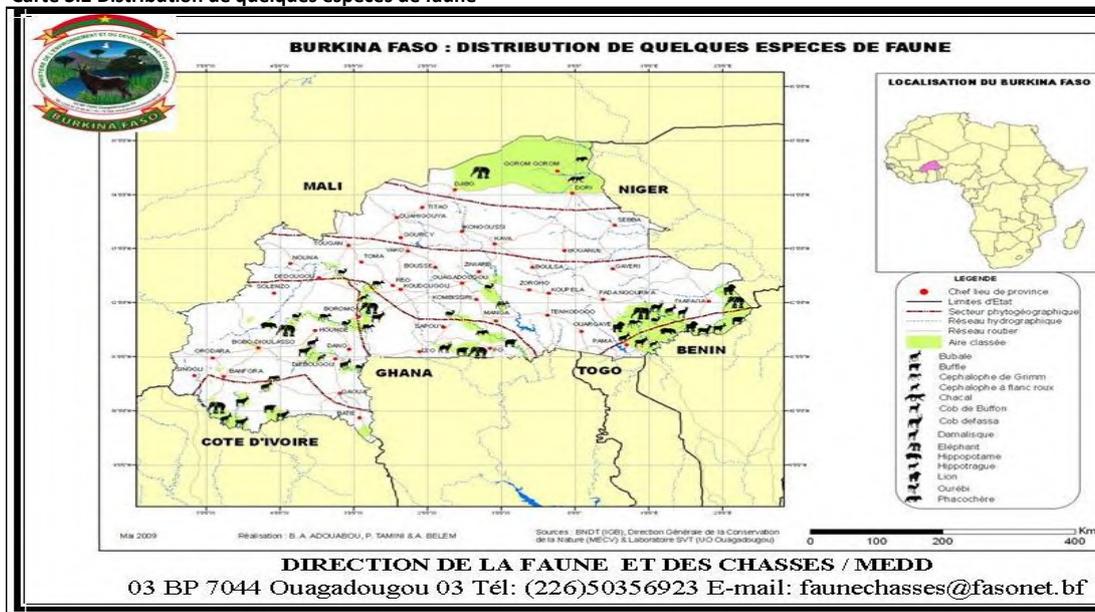
Des ressources fauniques inégalement réparties et confinées dans les domaines forestiers

Le Burkina Faso regorge d'importantes ressources fauniques et halieutiques composées de micro- organismes, d'insectes, de vertébrés et d'invertébrés aquatiques et terrestres .

Selon la monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019, on dénombre 120 espèces de poissons, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 23 races d'oiseaux d'élevage, 140 espèces de mammifères sauvages, 91 races de mammifères d'élevage, 51 espèces de chauves-souris et 104 espèces de reptiles.

Les ressources fauniques sont inégalement réparties sur le territoire national. L'essentiel de ces ressources fauniques est aujourd'hui confiné dans les domaines forestiers nationaux de l'Est, du Sud et de l'Ouest.

Carte 3.2 Distribution de quelques espèces de faune



Source: SP/CONEDD, 4ème Rapport sur la diversité biologique au Burkina Faso,2010

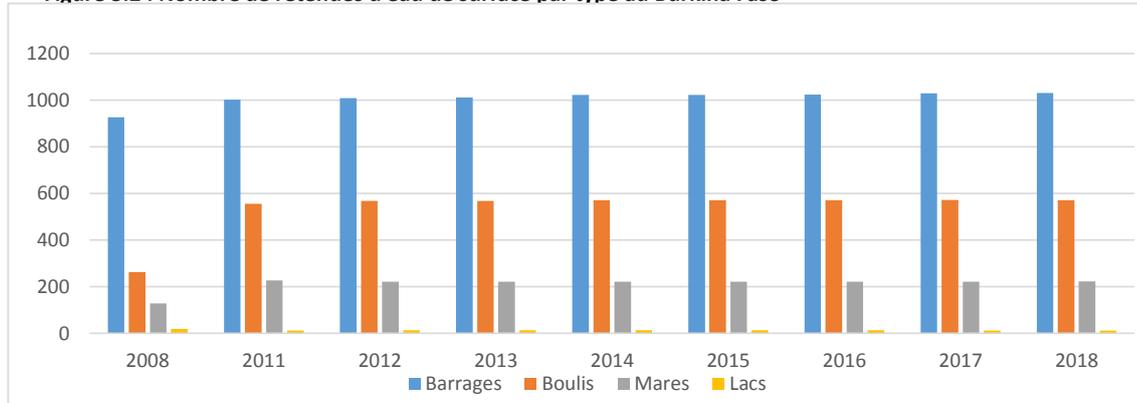
3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE

Le Burkina a un réseau hydrographique assez important, surtout dans sa partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à quatre (4) bassins versants nationaux : le Nakanbé, le Mouhoun, le Niger et la Comoé qui eux-mêmes relèvent des trois bassins versants internationaux : la Volta, la Comoé et le Niger.

La gestion rationnelle et durable des ressources en eau demeure une préoccupation majeure pour le Burkina Faso. Le pays fait face à une forte pression sur ses ressources en eau due à de nombreuses situations : baisse de la pluviométrie, accroissement de la population, développement des activités économiques et industrielles.

En 2018, on dénombre 1837 retenues d'eau de surface (Barrage, bouli, mare et lac) dont 56,12 % de barrages. Le nombre des barrages et des boulis est légèrement croissant depuis 2011 tandis que celui des mares reste stationnaire à

Figure 3.2 : Nombre de retenues d'eau de surface par type au Burkina Faso



Source: Annuaire statistique du MEA 2018

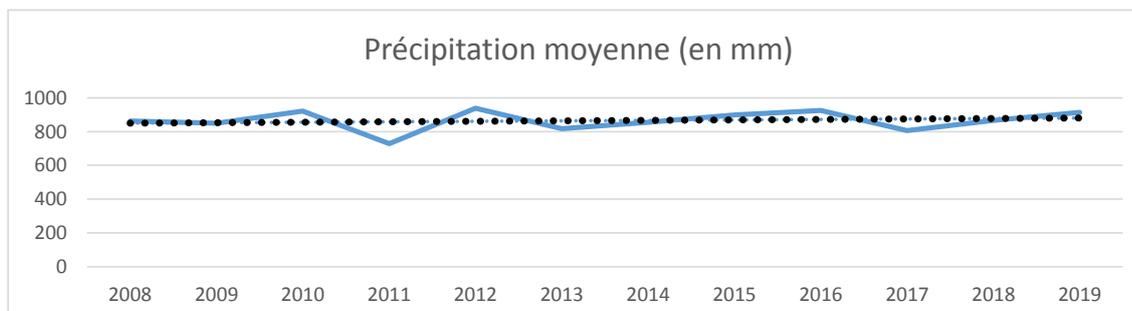
Une tendance à la hausse des précipitations des températures et des vents

Le Burkina Faso a un climat tropical de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance entre une longue saison sèche (Novembre-Mai) et une courte saison pluvieuse (Juin-Octobre) marquée par une irrégularité spatio-temporelle des précipitations. Les relevées pluviométriques montrent une fluctuation des précipitations moyennes annuelles marquée par une légère tendance à la hausse. La plus forte valeur a été relevée en 2012 (937,8 mm) et la plus faible valeur en 2011 (728,6 mm).

Les températures moyennes annuelles minima connaissent une forte variation depuis 2007 avec une tendance à la hausse; les températures moyennes annuelles maxima par contre, connaissent une tendance à la baisse sur l'ensemble du territoire.

Deux vents caractérisent les saisons au Burkina Faso: l'harmattan soufflant d'Est en Ouest pendant la saison sèche et la mousson qui souffle du Sud-ouest à l'Est et qui est porteuse des pluies. La vitesse moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des 10 dernières années avec un pic de 2,8 m/s en 2017. La plus faible vitesse a été enregistrée en 2010 (1,69 m/s).

Figure 3.3: Evolution des précipitations moyennes (mm)



Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'Agence Nationale de la Météorologie

figure 3.4 : Évolution des températures moyennes minima dans les principales stations de 2009 à 2019 (en °C)

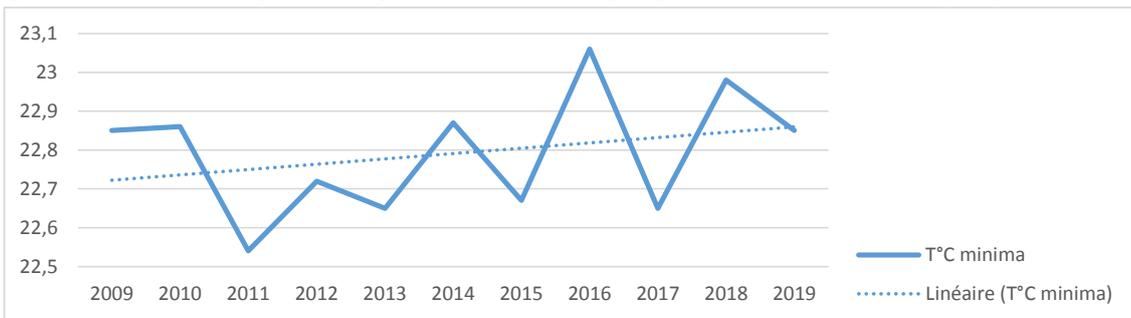


figure 3.5 : Évolution des températures moyennes maxima dans les principales stations de 2009 à 2019 (en °C)

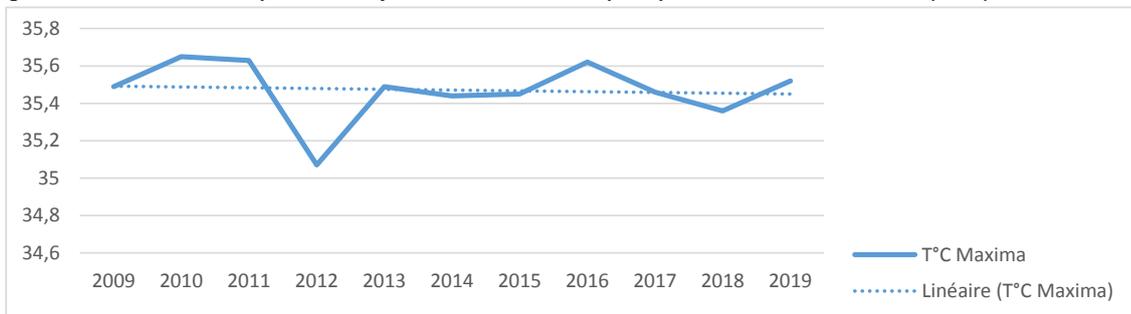
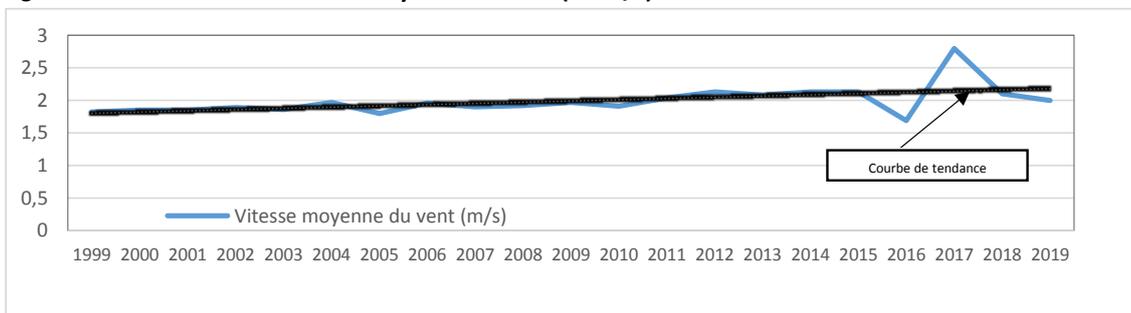


Figure 3.6: Evolution de la vitesse moyenne du vent (en m/s)



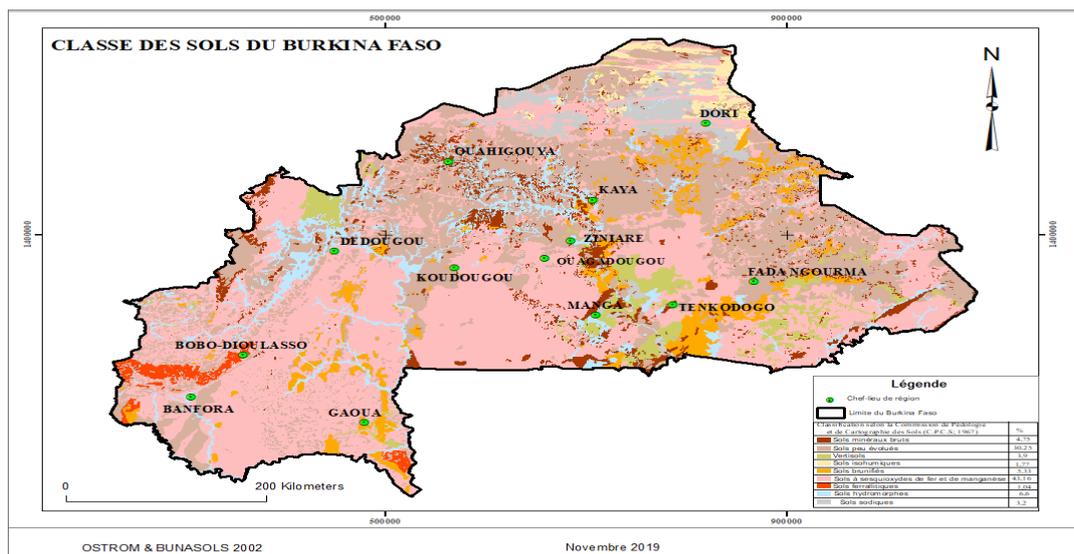
Source: DGESS/MEEVCC à partir des données de l'Agence Nationale de la Météorologie

3.3 LES SOLS

On dénombre neuf (9) classes de sols sur l'ensemble du territoire national qui sont :

- les sols minéraux bruts qui représentent 5% des sols du Burkina. Ils sont de très faible épaisseur liée à leur faible évolution pédologique et sont d'un intérêt agronomique nul ou faible en raison de leurs faibles profondeurs;
- les sols peu évolués représentent 30% et se rencontrent surtout dans la province du Sanguié, les Régions du Nord, du Centre-Nord et de l'Est. Ces types de sols sont généralement riches en éléments minéraux mais très sensibles à la dégradation;
- les sols ferralitiques qui couvrent 1% du pays se retrouvent dans les provinces du Houet, du Kénédougou, de la Comoé, de la Léraba et du Nounbiel. Ils se développent sur des grès mais aussi sur des schistes et ont une faible réserve en eau;
- les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse sont très répandus et occupent 43% du pays. Ils se caractérisent par leurs teneurs élevées en oxydes et hydroxydes de fer ou de manganèse;
- les vertisols représentent 4% et sont à majorité dans les Régions du Centre-Sud et du Centre-Est. Ce sont des sols argileux avec une forte teneur en matière organique et une bonne capacité de rétention en eau;
- les sols brunifiés représentant 5% des sols du pays, sont situés principalement dans les Régions du Centre-Nord, Centre-Sud, Centre-Est et Sud-Ouest. Ce sont des sols riches en humus avec forte activité biologique;
- les sols isohumiques qui occupent de 2% du territoire sont généralement localisés dans la Région du Sahel et ont une disponibilité en eau faible;
- les sols sodiques couvrant 3% sont caractérisés par la présence de sodium et/ou de magnésium échangeables. Ils sont à forte dominance dans la Région du Sahel;
- les sols hydromorphes de l'ordre de 7% se trouvent le long des fleuves et rivières.

Carte 3.3: Les sols



Source: BUNASOLS, 2019

Une proportion importante de sols sensibles à la dégradation

Une analyse de l'évolution du taux de dégradation des sols (Tableau 3.2, Carte 3.4) montre une tendance générale à la hausse de la dégradation des sols entre 2002 et 2012. Les superficies des sols fortement dégradés sont passées de 3 856 474 ha à 5 156 181 ha.

Les sols les plus sensibles à la dégradation sont les sols minéraux, les sols peu évolués, les sols sodiques ou salsodiques et les sols hydromorphes et représentent 45% des sols du pays. L'érosion hydrique est faible dans les Régions du Sahel et du Centre-Ouest, moyenne dans les Régions des Cascades, les Hauts-Bassins et du Sud-ouest, élevée dans les Régions du Plateau Central, du Centre et du Centre-Est et très élevée dans les régions du Nord et Centre-Nord.

3.4 L'AIR

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays connaît une dégradation de la qualité de son environnement. Ces problèmes se posent en termes de pollutions de l'air, des sols et des ressources en eaux. La pollution de l'air est causée par les rejets de gaz issus du secteur de l'énergie, des procédés industriels, de l'agriculture, de la foresterie, du transport et de l'incinération à ciel ouvert des déchets.

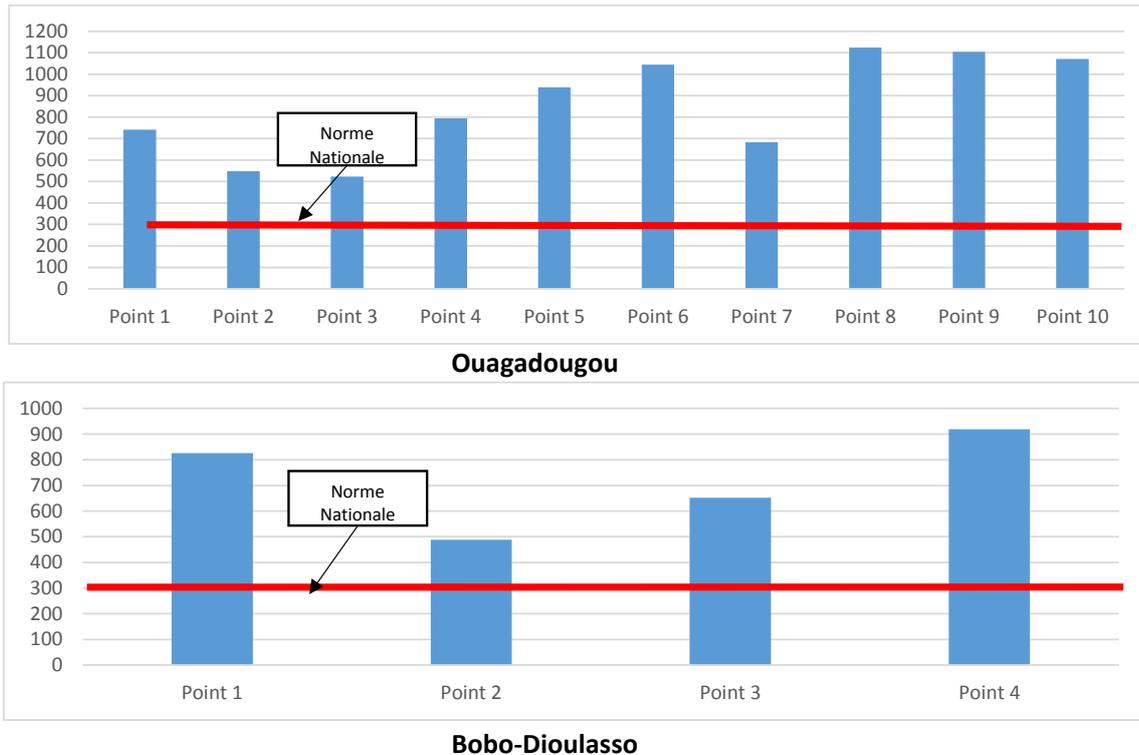
Qualité de l'air ambiant

Le suivi de la qualité de l'air se rapporte aux polluants qui suscitent les plus fortes préoccupations en santé publique. Il s'agit des particules fines de taille inférieure ou égale à 10 microns : PM₁₀.

En 2018, les mesures de la qualité de l'air sur différents sites de la ville de Ouagadougou, montrent une concentration moyenne de PM₁₀ largement supérieure à la norme nationale (300 µg/m³) et à la norme de l'OMS (50 µg/m³). En effet, la plus forte valeur a été notée à l'échangeur du Nord (1125 µg/m³) et la plus faible valeur, au rond-point de Bonheur-ville (525 µg/m³).

Il en est de même pour la ville de Bobo-Dioulasso dont la valeur la plus élevée a été enregistrée à place de la femme (919 µg/m³) et la plus faible valeur, au rond-point Kadhafi (488 µg/m³).

En 2019, les mesures prises dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Est indiquent des concentrations moyennes de particules PM₁₀ relativement en dessous de la norme nationale (300 µg/m³). Cependant certains points présentent des valeurs supérieures à la norme nationale. C'est le cas de la ville de Gaoua où une moyenne de 470 µg/m³ a été enregistrée pour les PM₁₀. Toutefois, elles restent en général neuf fois supérieures aux normes de l'OMS qui sont de 50 µg/m³ pour les PM₁₀ et de 25 µg/m³ pour les PM_{2,5}.

Figure 3.6: concentration de PM₁₀ dans les différents points de la ville de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso en 2018

Source: DGESS/MEVCC à partir des données de la DGPE/MEEVCC

Les résultats de l'étude sur le suivi de la qualité de l'air montrent que les concentrations des PM₁₀ et PM_{2,5} sont au-delà de la norme nationale à certains endroits. Cet écart est plus perceptible dans les zones à forte densité humaine ou dans des zones de production notamment dans les zones de production artisanale de l'or.

Les résultats des mesures réalisées dans les villes de Ouaga et Bobo en 2018, ont relevé que le trafic routier constitue la première source d'émission des particules dans les villes. Par conséquent, il importe de réaliser un état des lieux de la pollution de l'air dans les Chefs-lieux de Régions.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les ressources forestières, fauniques et halieutiques du Burkina sont soumises à une dégradation continue malgré les efforts entrepris par les acteurs intervenant dans les domaines de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Plusieurs types de sols sont confrontés à une dégradation préjudiciable aux activités agricoles. Les températures ont une tendance haussière avec une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace. La concentration de particules dans l'air ambiant des grands centres urbains dépasse la norme nationale et la norme de l'OMS.

Tableau 4.1: Régression des formations forestières entre 1992 et 2014 (en ha)

Formations forestières	Superficies en 1992	Superficies en 2014	variation	% variation
Forêt galerie	851 830	734 503	-117 327	-13,77%
Savane herbeuse	222 903	199 459	-23 444	-10,52%
Savane arbustive	6 902 437	5 801 395	-1 101 042	-15,95%
Savane arborée	2 553 094	175 170	-2 377 924	-93,14%
Steppe herbeuse	1 296 444	1 007 515	-288 929	-22,29%
Steppe arbustive	2 319 319	1 891 059	-428 260	-18,46%
Steppe arborée	210 902	101 997	-108 905	-51,64%
Total	14 356 929	9 911 098	-4 445 831	-30,97%

Source : BDOT 1992 et 2014

4.2 IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE

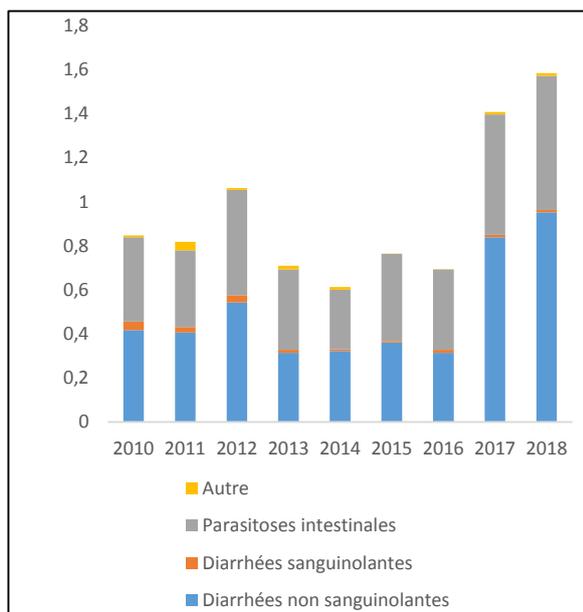
Une persistance des maladies d'origine hydrique et respiratoire

Les problèmes environnementaux vont de pair avec les problèmes sociaux et la propagation de certaines maladies.

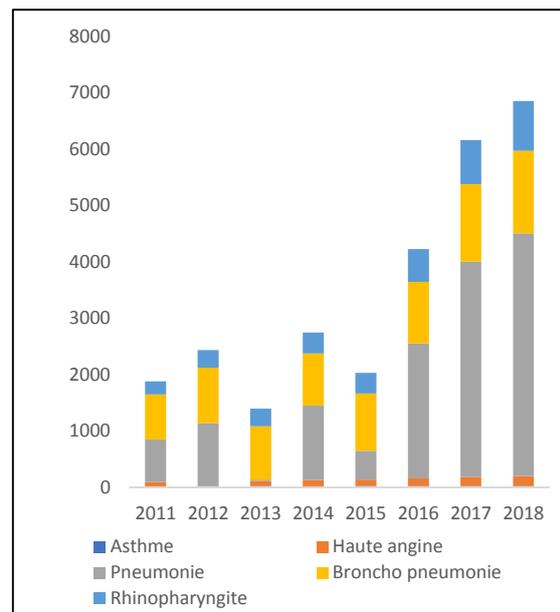
Entre 2017 et 2018, la prévalence des maladies d'origine hydrique s'est accrue notamment les diarrhées non sanguinolantes et les parasitoses intestinales.

De 2011 à 2018, on note une tendance à la hausse des maladies d'origine respiratoire liée à la qualité de l'air avec une recrudescence de la pneumonie de 2016 à 2018 passant de 1 094 679 cas à 1 464 386 cas. La méningite sévit sur toute l'étendue du territoire à des taux variables. En 2014, les régions les plus touchées par l'épidémie sont les Hauts-Bassins, le Centre-Nord et la Boucle du Mouhoun avec plus de 1226 cas.

Figure 4.2 : Evolution des maladies d'origine hydrique (en millions)



Evolution des cas de maladies liées à la qualité de l'air (en milliers)



Source : DGESS, Ministère de la santé, 2018

Des pertes en vies humaines et de nombreux sinistrés

Les inondations ont causé d'importantes pertes directes et indirectes ces dernières années avec plusieurs pertes en vies humaines et des dizaines de milliers de sinistrés.

Les plus catastrophiques ont été enregistrées en 2009 et 2010 avec respectivement 173 226 victimes dont 46 pertes en vies humaines et 153 505 victimes dont 30 pertes en vies humaines. Les régions les plus touchées étaient celles du Centre (110 000 victimes) et du Centre Nord (33 000 victimes).

La conjugaison de l'explosion démographique et de l'essor industriel que connaît le Burkina Faso a engendré une production accrue de déchets. De 2000 à 2009, la production est passée de 452 000 tonnes à plus de 750 000 tonnes. La Région du Centre est la plus grande productrice de déchets suivie par la Région des Hauts-Bassins.

Figure 4.4: Evolution des décès causés par les inondations entre 1988 à 2014

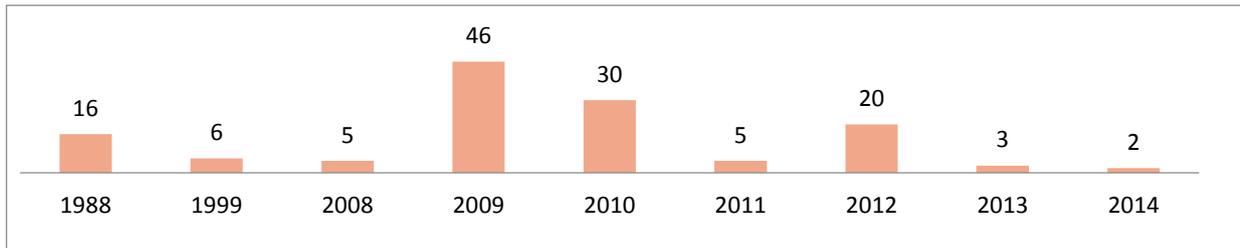
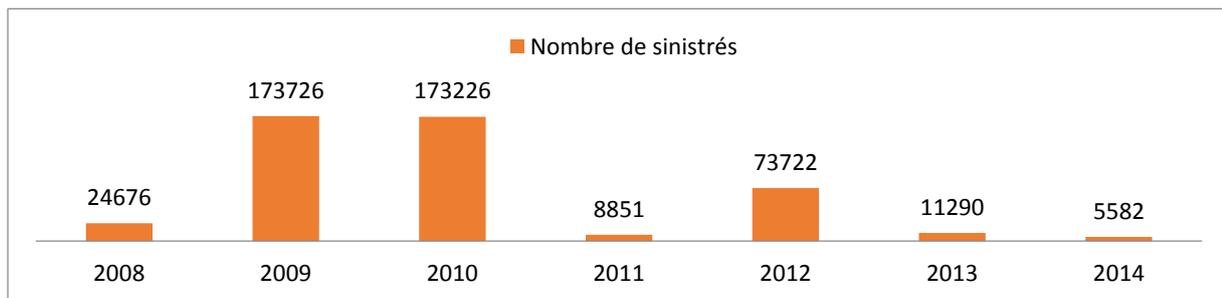
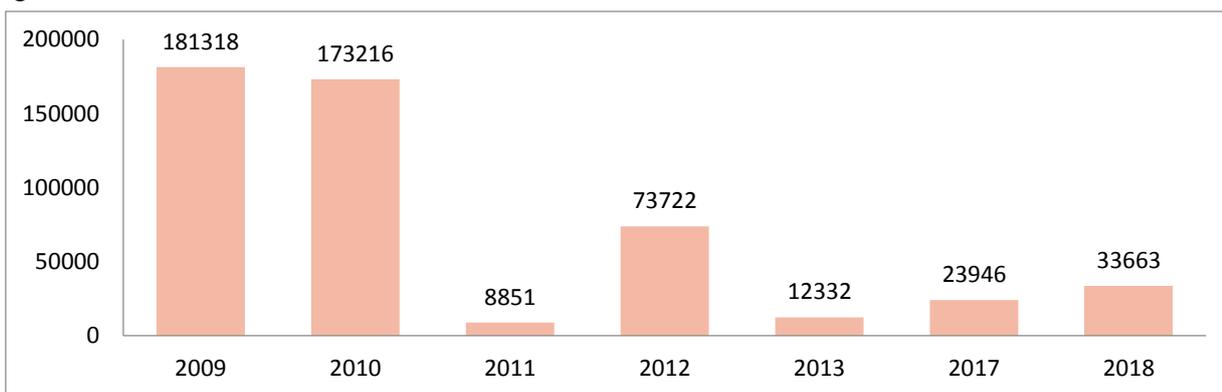


Figure 4.5 : Evolution des sinistrés causés par les inondations (milliers) entre 2008 et 2014



Source: CONASUR, rapport d'activités 2014

Figure 4.6 : Situation des victimes des inondations de 2009 à 2018



Source: CONASUR, rapport d'activités 2018

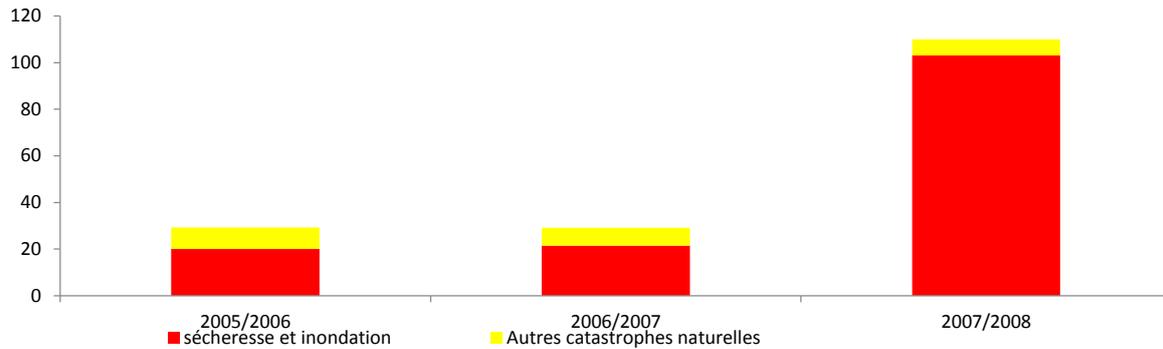
4.3 LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE

D'importants coûts économiques engendrés

Les catastrophes naturelles notamment les vents violents, les sécheresses et inondations compromettent l'atteinte de la sécurité alimentaire et entraînent des pertes économiques considérables.

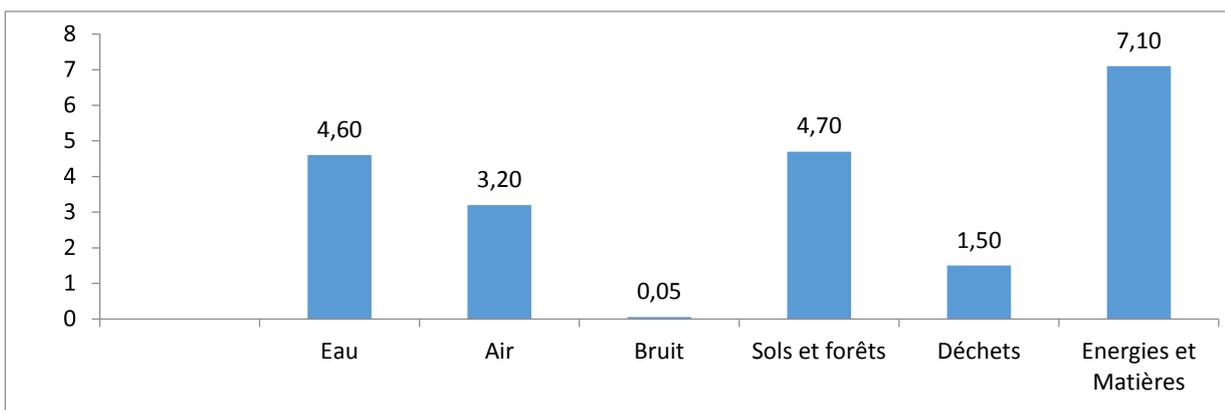
Les déficits céréaliers et la destruction des habitations (plus de 33 000 maisons écroulées en 2009 et environ 4 000 en 2010) induisent des dépenses supplémentaires avec des coûts énormes. A titre illustratif, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) sont estimées à plus de 100 milliards de F CFA en 2008. Le coût annuel de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso est évalué pour l'année 2008 à environ 21% du PIB, soit environ 780 milliards de FCFA. Ceci représente 53 000 FCFA par habitant et par année.

Figure 4.7 : Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (milliards de FCFA)



Source : Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale

Figure 3: Coût des dommages et inefficiences par domaine environnemental en 2008 (% du PIB)



Source: IPE, 2010

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les tendances à la dégradation de l'état de l'environnement entraînent la perte de la biodiversité, la diminution des superficies forestières et l'aridification des sols.

L'insuffisance des mesures d'assainissement favorise la prolifération des maladies d'origine hydrique et respiratoire.

Les nombreuses sécheresses et inondations génèrent d'importants coûts sur le plan économique et social.

Des réponses efficaces à ces impacts contribueraient considérablement au bien-être de l'homme, à l'amélioration de son cadre de vie et à la préservation de l'environnement.

PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays, est confronté aux défis environnementaux, en particulier la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des terres, les pollutions, la diminution de la biodiversité et les effets néfastes des changements climatiques.

Pour relever les défis environnementaux au plan mondial, le pays s'est engagé à travers la ratification de plusieurs conventions internationales. Au plan national, il a élaboré et mis en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'actions en matière d'environnement.

Dans cette partie, les indicateurs de réponses se réfèrent aux dépenses de protection de l'environnement, à la restauration et à la conservation des ressources, à l'économie d'énergie, à la diversification énergétique et à la gestion des déchets.

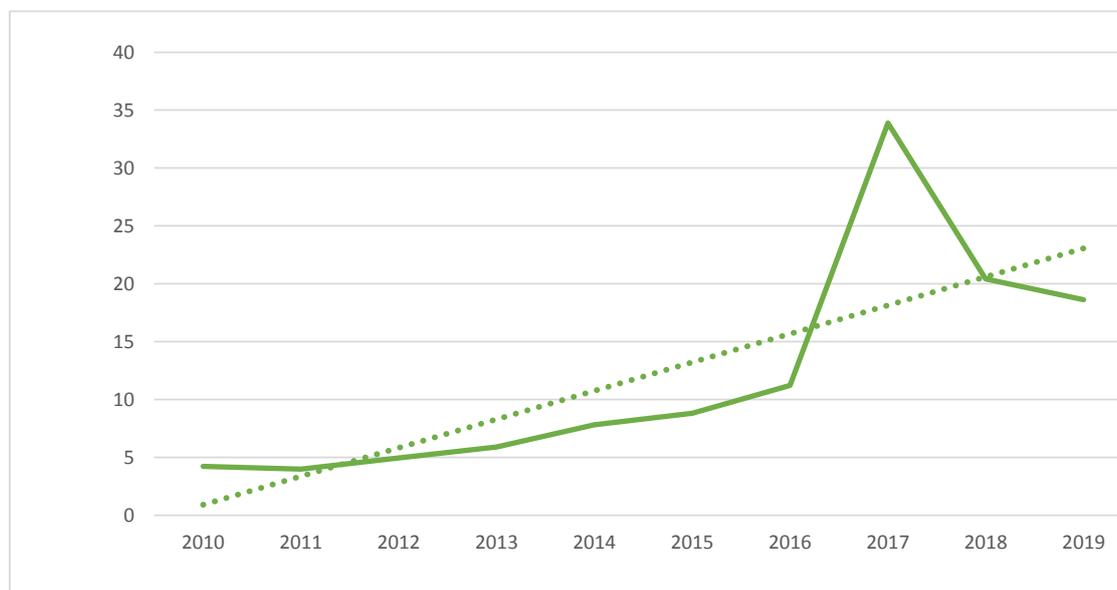
5.1 DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le gouvernement, les collectivités territoriales, les entreprises, les organisations de la société civile, les citoyens et les partenaires techniques et financiers consentent des efforts financiers pour protéger l'environnement et gérer durablement les ressources environnementales.

Les dépenses courantes et d'investissement du ministère en charge de l'environnement à la hausse

L'engagement en faveur de l'environnement s'est traduit par une diversification des sources de financement et une augmentation globale des montants financiers mobilisés. Les dépenses courantes et les dépenses d'investissement du ministère en charge de l'environnement ont connu une hausse entre 2009 et 2019 passant d'environ 5 milliards en 2009 à environ 21 milliards en 2019.

Figure 5.1 : Evolution des dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement (en milliards FCFA)



Source : Annuaires statistiques de l'économie et des finances 2011-2016, Rapports annuels de performance du MEEVCC 2017-2019

Figure 5.2 : Répartition des investissements de protection de l'environnement par type d'industrie (en milliards FCFA)

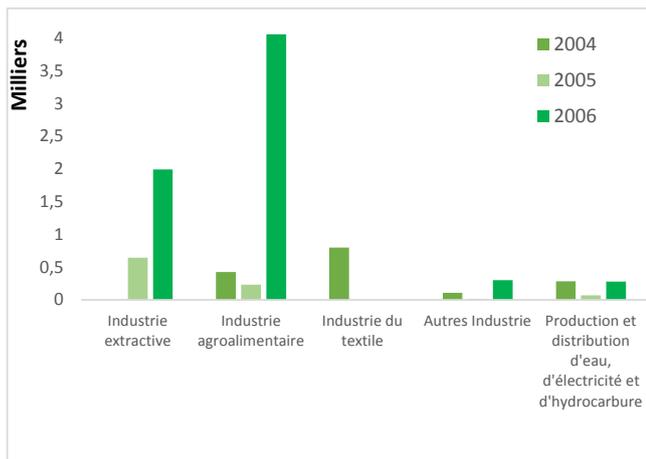
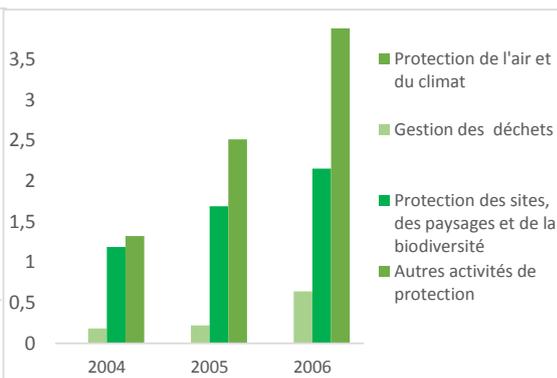


Figure 5.3 : Répartition du financement extérieur par domaine environnemental (en milliards FCFA)



Source: SP-CONEDD, Rapport projet pilote de comptabilité environnementale, 2008

5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

La dégradation des ressources naturelles due aux modes de production et de consommation demeure un défi majeur auquel l'Etat et ses partenaires techniques et financiers ne cessent d'apporter des réponses.

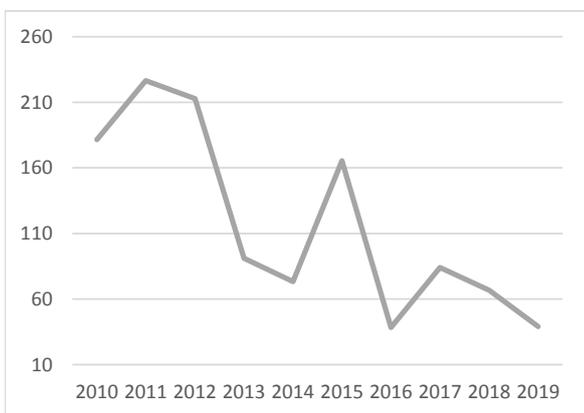
Une hausse des investissements financiers pour une augmentation de l'offre en eau potable.

Afin d'accroître la disponibilité des ressources en eau, l'option pour une forte mobilisation des eaux souterraines en sus de celles de surface a été privilégiée.

En effet, les investissements en milieu urbain croissent et ont atteint un pic de plus de 226 milliards en 2011 avant de chuter à 39 milliards en 2019. Consécutivement aux efforts, le volume d'eau brute exhaurée par l'ONEA a doublé entre 2009 et 2019. Il est passé de 41,2 millions de m³ en eau de surface et de 16,9 millions m³ en eau souterraine en 2006 à respectivement 81,7 millions de m³ et 32,6 millions de m³ en 2018.

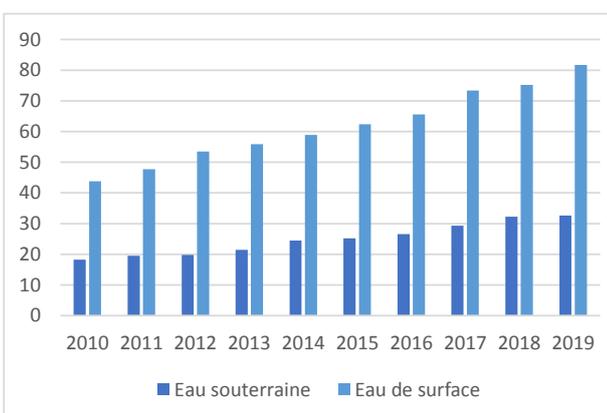
Ces acquis doivent être améliorés à travers un accroissement des financements accordés à la mobilisation des ressources en eau, des actions de lutte contre les pollutions, les effets néfastes des changements climatiques, etc.

Figure 5.4 Investissements en AEPA (en milliards de FCFA)



Source : ONEA, Rapports annuels d'activités 2019

Figure 5.5 : Evolution du volume d'eau brute exhaurée par l'ONEA (millions de m³)

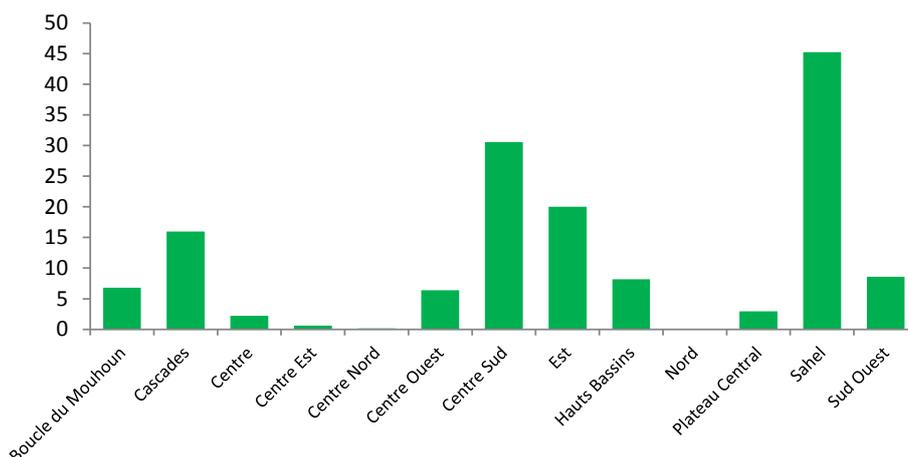


Source : MEA, Annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement

Des efforts consentis pour l'accroissement des superficies des formations forestières, mais insuffisants

La dégradation du couvert végétal occasionnée par les diverses formes de pressions anthropiques et naturelles a conduit à la mise en œuvre d'actions de conservation, de protection des ressources naturelles. En effet, depuis 1935, le pays procède à la création et au classement des forêts, des aires de protection faunique, des réserves, etc. Ces aires classées représentent 14% du territoire national. La Région du Sahel dispose de la plus grande proportion avec 45,2% et celle du Nord de la plus faible avec 0,08%. Des efforts doivent se poursuivre pour la réhabilitation des aires classées existantes et la création d'autres aires notamment au profit des collectivités territoriales.

Figure 5.6 :Proportion des superficies des aires classées par rapport aux superficies régionales en 2019 (en %)



Source : DGEF, Rapports d'activités

Accroissement de la production et diffusion des semences forestières.

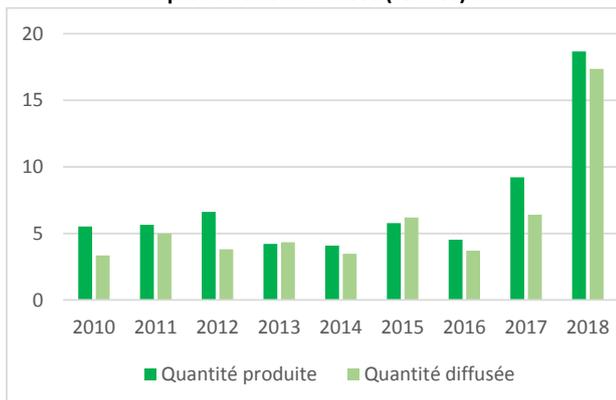
La restauration du couvert végétal et la diversification des espèces végétales passent entre autre par la production et la diffusion des semences et la réalisation des plantations.

Entre 2009 et 2018, la quantité de semences forestières (améliorées) produite a plus que triplée passant de 5 801 à 18 671 kg. Ce niveau de production en 2018 est consécutif à l'accroissement de la production entre 2017 et 2018 où elle a été multipliée par 2. La quantité diffusée a suivi la même progression, elle est passée de 3 447 à 17 556 Kg.

Le nombre de plants mis en terre connaît globalement une tendance à la baisse entre 2009 et 2018. Il a toutefois connu une augmentation entre 2018 et 2019 passant de 4,2 à 4,5 millions.

Les efforts doivent être entrepris en matière de plantation en vue d'inverser la tendance de la disparition d'espèces forestières et de la diminution du couvert végétal.

Figure 5.7 : Evolution des quantités de semences forestières produites et diffusées (tonnes)



Source : CNSF, Rapports d'activités

Figure 5.8 : Evolution du nombre de plants mis en terre (millions)



Source : DGEF, Rapports d'activités

Une intensification du renforcement des capacités des acteurs des filières forestières

Les efforts sont consentis dans le renforcement des capacités des acteurs pour la gestion durable des ressources forestières. Ainsi, des populations sont sensibilisées à la gestion durable des ressources.

Le nombre de personnes sensibilisées, de producteurs et de techniciens formés connaissent des évolutions irrégulières. Pour le nombre de personnes sensibilisées, la moyenne est de 125 906 sur la période 2010 à 2019. Cet indicateur a néanmoins connu une augmentation entre 2018 et 2019, passant de 70 459 à 88 567.

L'évolution du nombre de producteurs formés a enregistré un pic en 2016 avec 68 408 suivi d'une baisse régulière pour s'établir à 10 902 en 2019. Le nombre de techniciens formés, après avoir enregistré sa plus grande valeur en 2018 (7 638) a connu un recul en 2019 (3 874).

Au regard des attentes, des efforts doivent être menés afin d'accroître les capacités des acteurs pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

Figure 5.9: Evolution du nombre de personnes sensibilisées (milliers)

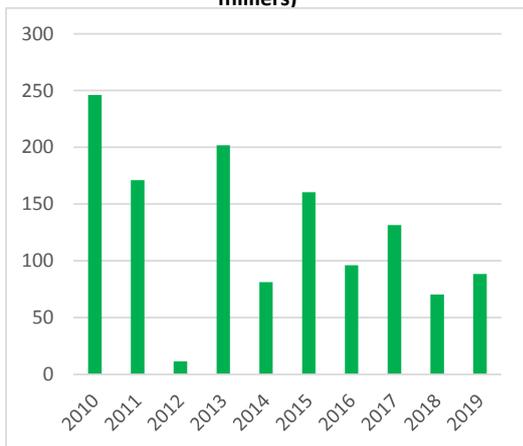


Figure 5.10: Evolution du nombre de producteurs formés (milliers)

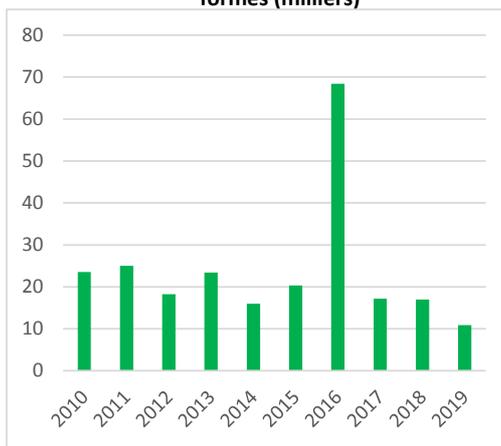
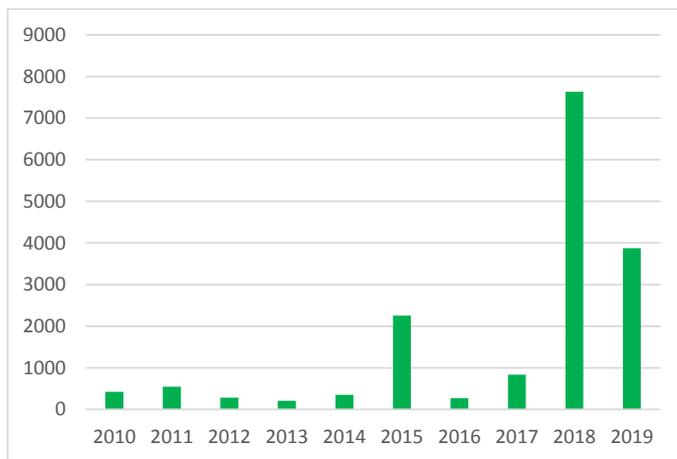


Figure 5.11: Evolution du nombre de techniciens formés



Source: DGEF, Rapports annuels d'activités

Des actions de récupération des terres dégradées renforcées

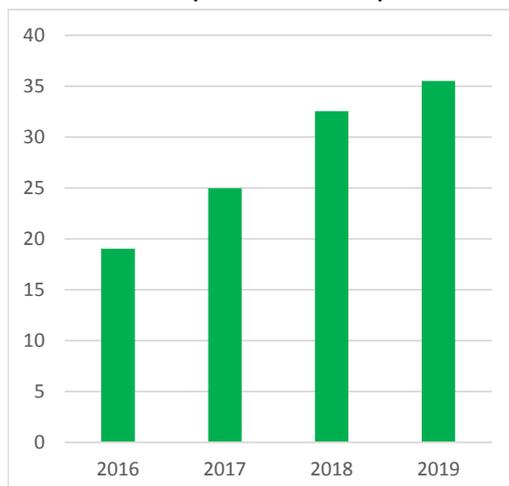
Le Gouvernement fait de la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres une des solutions de lutte contre la dégradation des terres.

De 2016 à 2019, les superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées ont presque doublées passant de 19 028 à 35 522 ha. La superficie des terres dégradées récupérées connaît une évolution irrégulière. Elle est en augmentation de 92,3% entre 2010 et 2013, en baisse de 56,8% entre 2013 et 2017 puis en

hausse jusqu'en 2019 où elle atteint 658 670 ha soit 150% de hausse. Comparativement à l'année 2018, la superficie récupérée de 2019 a augmentée de 38%.

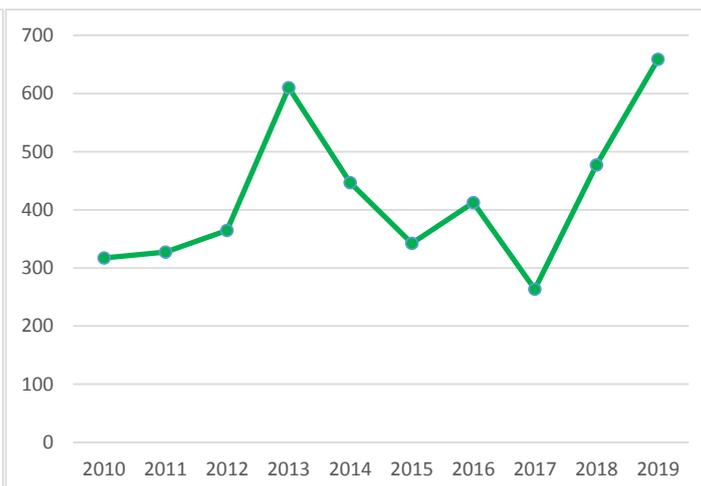
Les efforts doivent se poursuivre en s'inscrivant surtout dans une augmentation constante des superficies des terres dégradées récupérées.

Figure 5.12 : Evolution des superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées (milliers d'hectares)



Source: DGESS/MEEVCC, Rapports annuels de performance

Figure 5.13 : Evolution des superficies des terres dégradées récupérées à des fins agricoles (milliers d'hectares)



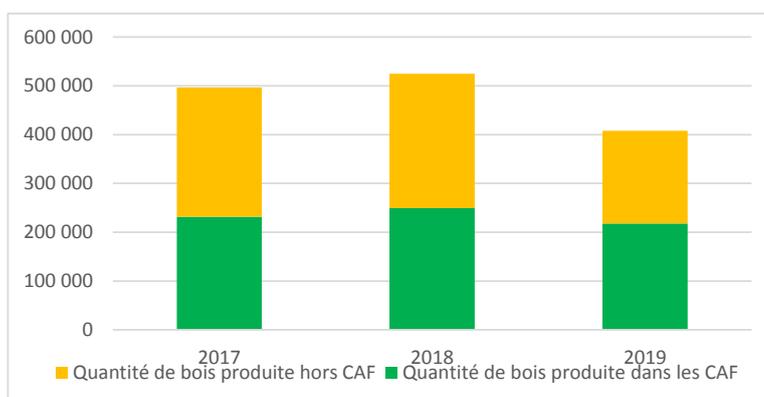
Source : DGESS/MAAH, Enquêtes permanentes agricoles

Une production de bois dans les chantiers d'aménagement promue

La production du bois de chauffage dans les forêts mises en aménagement répond au souci de satisfaire les besoins énergétiques des populations tout en respectant les objectifs de gestion rationnelle des ressources forestières.

La mise en aménagement supplémentaire et l'exploitation rationnelle des forêts, contribuera à relever l'offre et participera à la lutte contre la pauvreté. La quantité totale de bois produite après une augmentation de 496 553 à 524 720 stères de 2017 à 2018 a connu une baisse en 2019 (407 903 stères). Près de la moitié de ces quantités provient des chantiers d'aménagement forestiers (CAF).

Figure 5.14 : Evolution de la quantité de bois produite (stères)

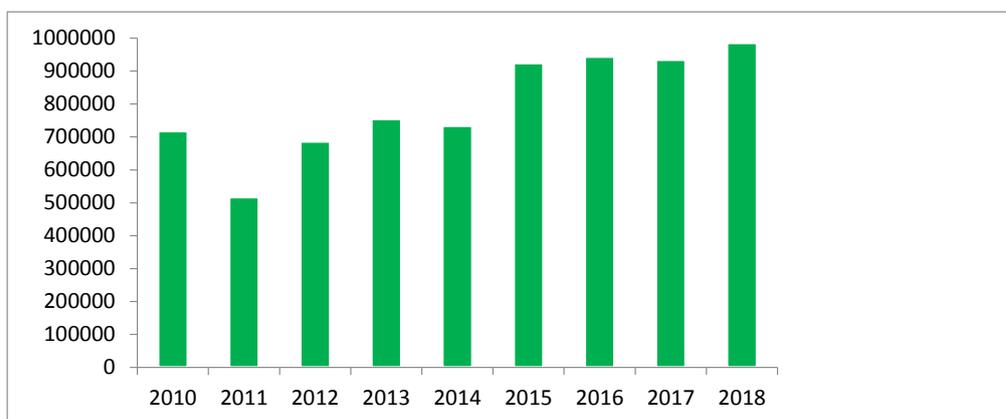


Source : DGESS/MEEVCC, Enquête pour le renseignement des indicateurs 2020

Une exploitation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) en pleine évolution

Les PFNL permettent d'enrichir et de diversifier l'alimentation des populations mais aussi de générer des revenus. Pour limiter la pression de leur exploitation sur l'environnement, le ministère en charge de l'environnement mène des activités d'encadrement au profit des exploitants. Ce qui leur permet d'accroître les quantités de PFNL collectés, d'augmenter leurs capacités de transformation dans une logique de gestion durable. Ainsi, la quantité des PFNL collectés et transformés a connu une augmentation entre 2010 et 2018, passant de 713 252 tonnes en 2010 à 981 314 tonnes en 2018.

Figure 5.15 : Evolution des quantités de PFNL collectés et transformés (tonnes)



Source: DGEVCC/MEEVCC, Annuaire statistique des PFNL

5.3 ECONOMIE ET DIVERSIFICATION ENERGETIQUE

Selon les Rapports sur l'Etat de l'Environnement et sur le Développement Humain Durable, le Burkina Faso est confronté à des problèmes énergétiques auxquels il convient d'apporter des solutions durables. Ainsi, des actions de diversification et d'économie d'énergie sont promues.

La transition vers les énergies propres

Le Gouvernement prône l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie alternative pour lutter contre la dégradation des ressources forestières et la qualité de l'air à travers des actions de renforcement des capacités des acteurs.

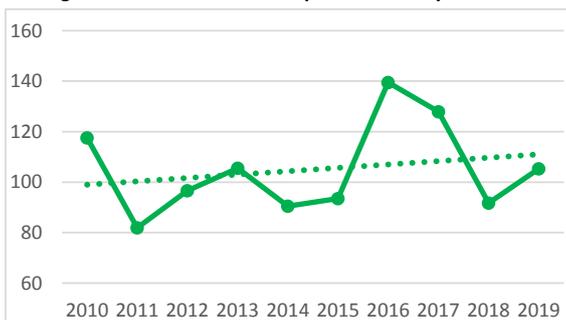
La production d'hydroélectricité dans la période de 2010 à 2019, enregistre une tendance légèrement à la hausse. La quantité d'hydroélectricité la plus élevée (139,5 GWh) a été produite en 2016. Après une baisse enregistrée jusqu'en 2018 (91,7 GWh), on a observé une reprise en 2019 avec 105,3 GWh. En plus de l'énergie hydroélectrique, le Burkina Faso a commencé à produire l'énergie photovoltaïque en 2017 (9,5 GWh). Cette production énergétique est passée à 54,1 GWh en 2018 et à 58,8 GWh en 2019. Ainsi le développement de l'énergie solaire, tout en se substituant à l'énergie thermique, permettra de répondre efficacement au besoin énergétique du pays et de lutter contre la pollution de l'air et les effets néfastes des changements climatiques.

Au niveau des ménages, il y a également un changement d'habitudes qui sont de plus en plus respectueuses de l'environnement. Entre 2014 et 2018, la proportion des ménages burkinabè ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson est passée de 10,2% à 12,6%. Cette proportion croît plus rapidement en milieu urbain où elle est passée de 32,0% en 2014 à 41,6% en 2018. En milieu rural, la proportion demeure très faible, elle est de 2,5% en 2018 contre 1,6% en 2014.

Au niveau des Régions, c'est la Région du Centre qui enregistre la majorité des ménages (51,6%) qui utilisent les combustibles propres pour la cuisson des aliments en 2018. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où la proportion est de 14,4%. La Boucle du Mouhoun vient en dernière position avec 1,8%.

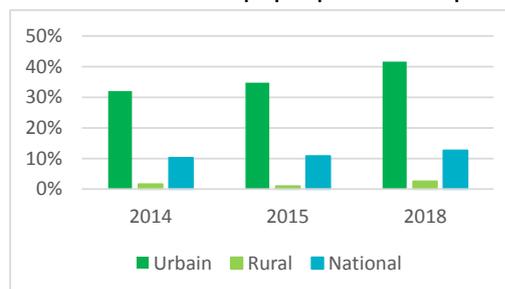
Les efforts en matière de sensibilisations et de mesures d'accompagnement doivent se poursuivre et surtout ciblés le milieu rural et les régions défavorisées pour accroître l'accès au combustibles propres pour la cuisson des aliments.

Figure 5.16 : Evolution de la production d'hydroélectricité (en GWh)



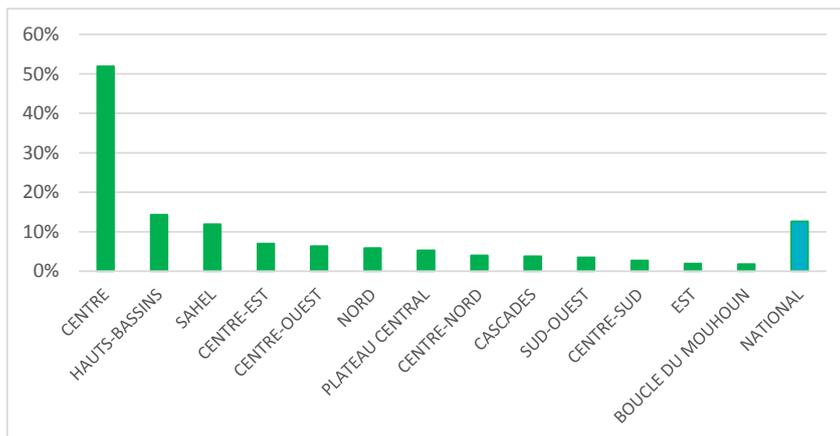
Source : DGESS/ME, Annuaire statistique du Ministère de l'Energie

Figure 5.17 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par milieu (%)



Source: INSD, EMC 2014, ENESI 2015, ERI-ESI 2018

Figure 5.18 : Proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par région en 2018 (%)



Source: INSD, ERI-ESI 2018

5.4. GESTION DES DECHETS

Les modes de production et de consommation génèrent d’énormes quantités de déchets qui doivent être convenablement gérée afin de minimiser leurs conséquences sur l’environnement et la santé humaine et animales.

Des progrès enregistrés dans la gestion des ordures ménagères

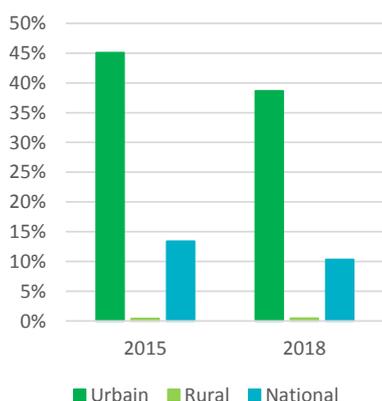
La gestion des déchets au niveau des ménages connaît des avancées au Burkina Faso grâce aux actions de sensibilisations et de formations.

Au niveau national, l'enlèvement des ordures par un service (public ou privé) est pratiqué par 10,3% des ménages en 2018 contre 13,4% en 2015, soit une légère régression. Cette pratique est essentiellement menée en milieu urbain où elle est mise en œuvre par 38,7% des ménages en 2018 contre 45,1% en 2015. En milieu rural, la proportion des ménages menant ce mode de gestion des ordures sur la période est en deça de 1%.

La Région du Centre en 2018 se distingue des autres régions en matière de bonnes pratiques de gestion des ordures où presque la moitié des ménages (49,9%) ont adopté l'enlèvement par un service comme mode d'évacuation. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où cette proportion est de 16,1%. Les Régions de l'Est suivie du Sud-Ouest et du Centre-Sud viennent en dernière position où la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service est en deça de 1% en 2018.

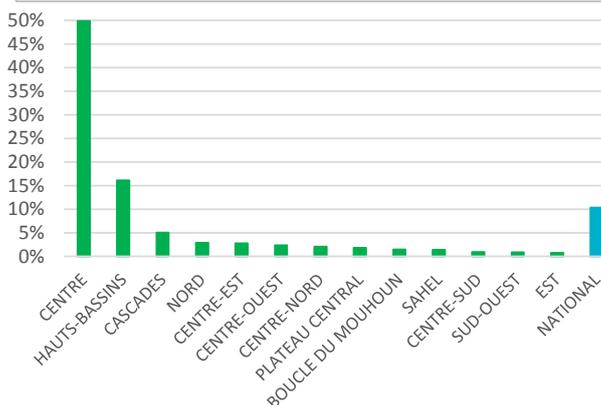
Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour le changement de comportement de la majorité des ménages burkinabè. Ces actions doivent cibler le milieu rural et les régions où les bonnes pratiques de gestion des déchets ménagers ne sont encore bien appropriées.

Figure 5.19 : Evolution de la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par milieu de résidence (%)



Source : INSD, ENESI 2015, ERI-ESI 2018

Figure 5.20 : Proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par région en 2018 (%)



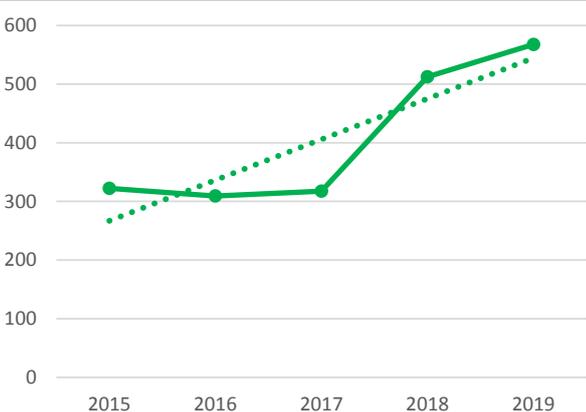
Source : INSD, ERI-ESI 2018

Des progrès dans la gestion des déchets municipaux

Au Burkina Faso, la loi N°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales, les communes urbaines (au nombre de 49) consacrent la compétence en matière de gestion de déchets et d'assainissement. De 2015 à 2019, la quantité de déchets municipaux solides collectés est passée de 322 315 à 567 820 tonnes soit une progression de 76,2%. Ces quantités collectées sont surtout l'œuvre des communes urbaines dotées de système de gestion des déchets solides. La proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion de déchets est passée de 13% à 23,1% entre 2015 et 2018. Cette proportion a connu un léger recul en 2019 où elle est de 22,5%.

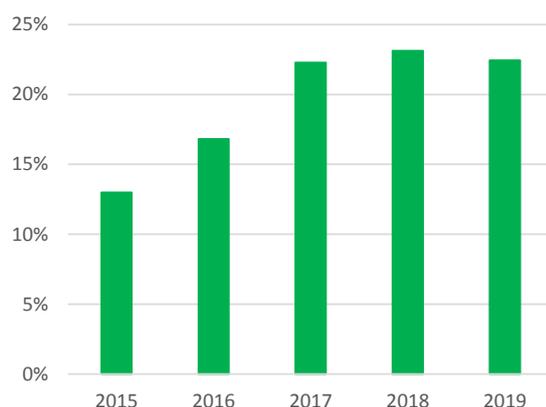
Les efforts de gestion des déchets au niveau des communes urbaines, voire l'ensemble, doivent se poursuivre en vue d'assainir le cadre de vie des populations et de réduire les dommages sur l'environnement.

Figure 5.21 : Evolution de la quantité de déchets solides collectés dans les communes urbaines (milliers)



Source : DGESS/MEEVCC, Enquête pour le renseignement des indicateurs 2020

Figure 5.22 : Evolution de la proportion des communes urbaines disposant d'un système



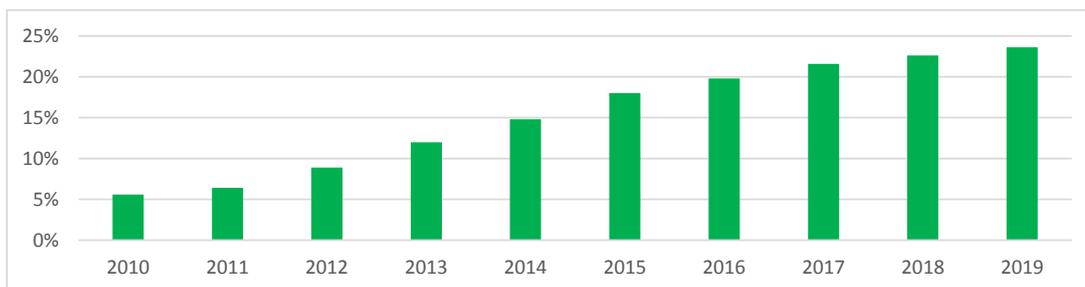
Source : DGESS/MEEVCC, Rapports annuels de performance

L'assainissement familial de plus en plus accessible

Le Burkina Faso s'est engagé à assurer l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie décent aux populations. Dans ce sens des actions sont entreprises pour rendre accessible l'assainissement familial en promouvant des bonnes pratiques mais aussi des investissements en ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta.

Ainsi, le taux d'accès national à l'assainissement mesurant la proportion des populations utilisant des latrines améliorées (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique), a connu une augmentation régulière ces dernières années. Ce taux est passé, en effet, de 5,6% en 2010 à 23,6% en 2019. Malgré cette amélioration, ce taux demeure tout de même faible et les efforts en matière d'assainissement doivent se renforcer.

Figure 5.23 : Evolution du taux d'accès national à l'assainissement (%)



Source : DGESS/MEA, Annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement

CE QU'IL FAUT RETENIR

Face à l'ampleur et à la récurrence des problèmes environnementaux, des actions sont entreprises à divers niveaux par le gouvernement, les organisations de la société civile, les entreprises et les populations. Ces initiatives contribuent à atténuer les pressions et les impacts négatifs de l'activité humaine sur les ressources afin de créer les conditions indispensables au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Des actions initiées portent sur la gouvernance environnementale, la gestion durable des ressources naturelles, le domaine énergétique et la gestion des déchets. Des progrès sont enregistrés, toutefois au regard de l'ampleur des défis à relever, les efforts doivent être accentués afin que l'environnement continue à jouer pleinement son rôle de soutien à la production pour le développement durable au Burkina Faso.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE
VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

327, Avenue Pr Joseph KI ZERBO

03 BP : 7044 Ouagadougou 03

Web : [http:// www.environnement.gov.bf](http://www.environnement.gov.bf)